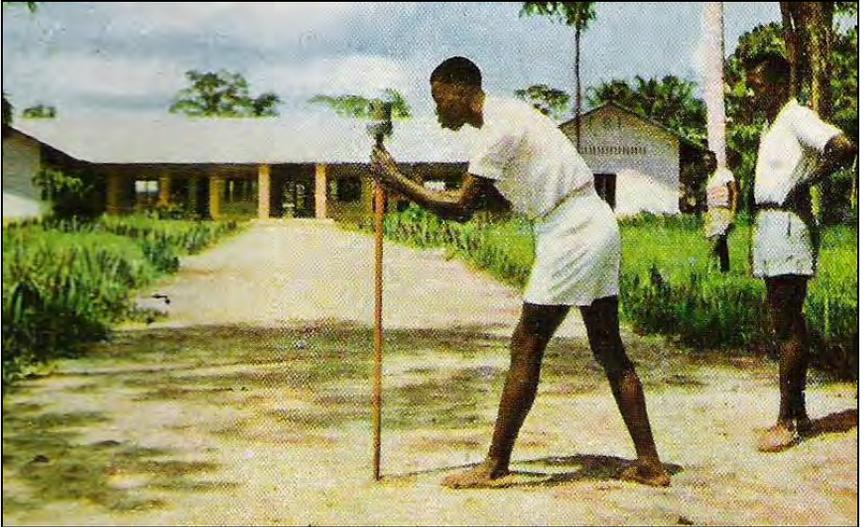


André-Bernard Ergo



*Enseignement et formation agricoles
au Congo belge*

Enseignement et formation agricoles
au Congo belge

André-Bernard Ergo

**Enseignement et formation agricoles
au Congo belge**

Photo de la couverture :

Etudiants effectuant des relevés topographiques à l'École professionnelle agricole de l'État à Omendjadi au Kasai.

Vous ne les comblerez point de formules qui sont vides, mais d'images qui charrient des structures.
Vous ne les emplirez point d'abord de connaissances mortes. Mais vous leur forgerez un style afin qu'ils puissent saisir.
Vous ne jugerez pas leurs aptitudes sur leur seule apparente facilité dans telle ou telle direction. Car celui-là va le plus loin et réussit le mieux qui a travaillé le plus contre soi-même.

...

Mais vous enseignerez la merveilleuse collaboration de tous à travers tous et à travers chacun.

A. de Saint-Exupéry *Citadelle*

Préface

Les faits dignes d'histoire s'inscrivent dans toute une série de contraintes qui les déterminent. Faire le récit d'un fait qui relève de l'histoire sans essayer de connaître ces facteurs d'influence et les interactions qui modifient leurs effets, c'est en quelque sorte prendre le risque de maquiller la vérité. Ainsi, il nous semble que pour étudier toute politique scolaire agricole dans la colonie, il faudrait d'abord connaître et préciser l'ex-périence acquise des colonisateurs en la matière; les activités liées à l'agriculture préexistantes chez les autochtones; la disponibilité en experts; l'influence des événements politiques et économiques extérieurs. Il faudrait également essayer de comprendre les acteurs de l'évolution, pas ceux qui l'imaginent et la créent mais ceux qui la réalisent, et les motivations qui les ont guidés. Enfin, puisqu'on parle d'enseignement en agriculture tropicale, il faudrait aussi comprendre les techniques qui composent celle-ci et les raisons ou les motifs qui imposent ces techniques.

L'enseignement de l'agriculture est, en Europe, postérieur au siècle des lumières ; on peut même affirmer qu'il est né au début du 19ème siècle. La Belgique de 1830 n'a pratiquement pas d'enseignement agricole (une seule école à Antoing, fondée en 1832) et il faudra attendre le fléau du phytophthora et la famine qui en résulta pour prendre conscience qu'on ne peut plus se contenter des conseils des sociétés d'agriculture pour promouvoir cette activité importante de la richesse nationale. Une ébauche d'enseignement agricole va être imaginée dans la hâte en 1850 en créant 9 écoles moyennes d'agriculture, lesquelles manquent malheureusement d'enseignants compétents. L'expérience échoue totalement sauf pour l'école d'horticulture de Vilvorde et le ministre Rogier décide alors de promouvoir une loi organique de l'enseignement agricole (18 juillet 1860) qui prévoit la création de deux écoles d'horticulture et d'un Institut supérieur.

L'Institut agricole de Gembloux est créé en 1860 d'initiative privée; il forme des ingénieurs agricoles en 3 ans ce qui explique qu'il faudra quelques diplômés et douze autres années pour voir une station expérimentale agricole se créer dans la même ville et

une autre à Gand en 1875. En 1878, c'est-à-dire après le départ de la première expédition belge, via Zanzibar, vers l'Afrique centrale, l'Université de Louvain inaugure une Ecole Supérieure d'agriculture qui deviendra un Institut agronomique en 1883, l'année où l'Institut de Gembloux crée une formation spéciale en agriculture pour les instituteurs de l'enseignement primaire. En 1884, à peu près à l'apparition de l'usage des engrais chimiques, c'est la première installation en Belgique d'un ministère de l'agriculture (Ministre Moreau) dont dépendra notamment l'enseignement agricole, les stations expérimentales et le corps des agronomes de l'État. L'Institut de Huy sera créé deux années plus tard en 1886. L'enseignement agronomique en Belgique se compose donc vers 1890 des Instituts supérieurs de Gembloux et de Louvain et des écoles moyennes agricoles de Huy, de Leuze (anciennement Antoing), de Gand, d'Avelghem et de Vilvorde.

Au moment de la création de l'État Indépendant du Congo, les Belges ont donc très peu d'expérience en ce qui concerne l'enseignement agricole en général et aucune expérience en ce qui regarde l'agriculture des régions chaudes. Même si leur agriculture est une des plus performante d'Europe, leur première évaluation de la qualité des terres d'Afrique centrale est tout à fait erronée et surestimée et il faudra attendre l'expertise du professeur Emile Laurent, professeur à Gembloux, pour avoir une idée précise de la richesse des terres du Congo. (Mayumbe-1893; Kasai et Sankuru-1895 et 1896; le long du fleuve Congo 1903 et 1904).

On a diplômé durant les quinze premières années environ 300 ingénieurs agricoles (dont un quart d'étrangers) qui parviennent à peine à remplir les cadres des stations expérimentales, des écoles et du corps des agronomes de l'État belge. Néanmoins, à la mise en place de l'administration de l'État Indépendant du Congo, on crée, au Congo même, une direction de l'agriculture.

La conception de l'enseignement agricole en Belgique à cette époque est d'autant plus simple que dans l'esprit de la plupart c'est un enseignement essentiellement professionnel qui se donne :

- à l'école primaire dans des cours démonstratifs à charge d'instituteurs formés spécialement ou non;

- dans des écoles moyennes (horticulture et agriculture) avec des professeurs ingénieurs agricoles;
- dans les instituts agronomiques, avec des professeurs ingénieurs agricoles;
- dans des sections professionnelles agricoles en postscolaire;
- durant des cours et conférences d'agriculture aux adultes et dans des cours aux militaires.

Cette manière de voir les choses va influencer fortement plus tard le développement de l'enseignement agricole dans la colonie.

D'autre part, les Belges, qui proviennent d'un petit pays à très forte densité de population et où chaque m² de sol compte, où les rotations et la fumure sont des pratiques usuelles depuis longtemps, découvrent au Congo, un pays à très faible densité de population où les pratiques d'une agriculture de subsistance s'appuient encore sur la jachère, l'incinération de la masse végétale et sur la migration récurrente des villages ou simplement sur la cueillette et l'élevage ou la pêche suivant leur localisation. On peut affirmer, dans les grandes lignes, que l'économie de cueillette est le fait de populations nomades pratiquant la chasse et la pêche et considérant l'agriculture comme une activité mineure.

L'économie de culture s'est développée dans les régions sous dominance arabe (est du Congo), dans celles où les populations sont en contact depuis longtemps avec des européens (par exemple au Bas Congo) et dans les zones occupées par les tribus d'origine soudanaise. L'économie pastorale était le fait des populations des montagnes de l'Est congolais et du Ruanda-Urundi où le bétail était considéré comme un signe de richesse plutôt que comme un bien de production.

Ces différences dans la conception de l'agriculture ainsi que les nombreux nouveaux types de culture justifient la création au début du 20^{ème} siècle d'une quatrième année facultative de spécialisation tropicale à l'Institut Agronomique de Louvain. Sur le terrain, les pionniers européens ont emporté dans leurs bagages des graines de toute sorte qui sont plantées avec plus ou moins de réussite dans les petits jardins dont sont pourvus tous les postes administratifs et toutes les missions. On initie à ces nouvelles cultures, des jardiniers de fortune ou des esclaves délivrés. Les

pionniers plantent également beaucoup d'arbres (Elaeis, Artocarpus) et de plantes ornementales; de vastes plantations vivrières sont également établies dans les environs immédiats des postes pour le ravitaillement des populations, pour celui des missions et pour celui des garnisons ou des troupes de passage.

Pendant longtemps il n'y aura pas d'enseignement agricole au Congo dont on ne connaît d'ailleurs que très peu de chose de la flore et plus particulièrement de celle concernant les plantes alimentaires sauvages. Les pionniers vont faire l'apprentissage de l'agriculture tropicale à force d'échecs surmontés. Puisqu'il y a peu d'agronomes en métropole, ce sont donc les botanistes qui seront sollicités, en premier, à partir de 1885.

On va créer très vite un jardin d'acclimatation d'une superficie de 3 hectares à Boma puis, sur l'insistance du professeur Laurent, un jardin botanique à Eala. D'autre part, un missionnaire botaniste, le frère jésuite Gillet, créera un autre jardin botanique à Kisantu. Ces deux derniers lieux vont avoir une importance essentielle dans l'histoire de l'enseignement agricole du Congo.

De la formation agricole dans l'État Indépendant du Congo à l'après première guerre mondiale

L'administration de l'agriculture de l'État Indépendant du Congo ne bénéficie donc pas d'un personnel nombreux et compétent et n'a pas, comme en Belgique, le souci de former des cadres de l'agriculture. La première réaction à cette situation viendra d'un diplômé de l'école d'horticulture de Vilvorde, lauréat de la promotion de 1880. Victorien Lacourt, fondateur dans l'État Indépendant du Congo des plantations Lacourt au Mayumbe, se rend compte qu'on ne peut pas développer l'agriculture du Congo sans techniciens de valeur, formés spécialement aux problèmes qu'ils rencontreront dans ce pays.



Victorien Lacourt.

En 1899, il sera l'initiateur du « cours colonial » de l'École Horticole de l'État de Vilvorde qui sera un ajustement aux conditions tropicales des notions d'agriculture et d'horticulture enseignées aux techniciens agricoles de l'époque. Cette formation durera près de 40 ans et le 74^{ème} cycle prendra fin au mois d'avril

1943. La plupart des techniciens agricoles belges auront suivi cette formation avant qu'une quatrième année complète soit créée pour les porteurs d'un diplôme de second cycle d'école moyenne d'horticulture ou d'agriculture. C'est de l'école de Vilvorde que sortira un premier diplômé congolais Panda Farnana, que d'aucuns présentent comme un universitaire, et qui sera engagé dans les services agricoles de la colonie où il travaillera 3 à 4 ans, à Eala puis au Bas Congo, sans jamais démontrer réellement sur le terrain la perfection de l'enseignement qui lui a été prodigué.

La première référence à un enseignement agricole au Congo se trouve dans le rapport Fuchs (15.02.1890) à M. Van Eetvelde dans lequel le rapporteur propose la création à Boma d'un enseignement professionnel dans le but de former des travailleurs habiles notamment en agriculture. Le 21 juin de la même année, cette idée sera transmise par Van Eetvelde au gouverneur général. Des décrets royaux du 12.07.1890 et du 4.03.1892 feront mention de colonies agricoles et professionnelles. En 1895, les Jésuites créent une première ferme-chapelle à Lemba au Kwango. Ces fermes-chapelles vont se multiplier très vite ; on en compte déjà 15 en 1896, 26 en 1897, 50 en 1898 et une centaine l'année suivante. Entre 1895 et 1902 près de 250 fermes-chapelles furent créées lesquelles comptèrent près de 5 000 internes. La formule est reprise dans d'autres régions, par les Prémontrés et par les Scheutistes. L'accroissement du nombre de ces fermes-chapelles prend dès lors l'allure d'un système cohérent dont le but est bien sûr de promouvoir la religion, mais indirectement aussi d'apprendre aux jeunes le travail constant, source d'abondance. Ces fermes-chapelles furent les premiers lieux d'une formation agricole au Congo et en très peu de temps, elles arrivèrent à se suffire pour la subsistance. Après cette date, elles subirent de plein fouet le fléau de la maladie du sommeil et surtout l'opposition de certains éléments de l'administration coloniale en 1911 qui, obligeant les fermes chapelles à payer l'impôt au même titre que les firmes commerciales, vont également tuer ces institutions et les faire disparaître progressivement à partir de 1912. En 1911 certaines de ces fermes-chapelles avaient déjà été remplacées par des écoles de chefferies qui auront un enseignement agricole dans leur programme, grâce

notamment à la publication d'un manuel agricole en langue vernaculaire dû à Mgr. De Clercq et intitulé *Dimaninu dia kudima mitshi*.

Le problème majeur des orphelins ou des enfants délivrés des razzias esclavagistes s'est posé très tôt à l'État Indépendant du Congo. Pupilles de l'État, dont on connaissait rarement les origines tribales, ces derniers étaient placés dans des colonies dirigées par les missionnaires et étaient formés pour l'état militaire, pour remplir des fonctions administratives ou professionnelles ou enfin, à raison de 20 %, étaient mis à la disposition du directeur religieux qui les préparait le plus souvent à des tâches de catéchistes. Ces catéchistes, installés à proximité des villages dans les fermes-chapelles, avaient pour mission l'éducation religieuse des enfants mais leur apprenaient également à cultiver la terre et à élever du petit bétail.

Dans les écoles des missions également, les élèves entretenaient des cultures et des petits élevages. En 1903 au Mayumbe, les missions de Scheut ont déjà planté et entretenu de cette manière plus de 100 000 cacaoyers.

En 1906, une école professionnelle d'agriculture est créée à Eala, et destinée aux étudiants âgés entre 12 et 20 ans. La durée des cours y est de 2 ans et le nombre d'élèves est limité à 25 unités. Les travaux manuels, identiques à ceux des ouvriers agricoles de la station d'Eala, ont été complétés par 15 heures de cours théoriques par semaine. Ces derniers portent sur la lecture et l'écriture, sur la langue française, sur les mathématiques et sur les poids et mesures. Il n'y a donc pas de cours théoriques d'agriculture. Malgré que les cours soient donnés dans la langue des Bangala, cette formation a eu peu de succès et l'enseignement fut stoppé sur décision du gouverneur général en juillet 1912. Cet échec fut cependant la source de conclusions intéressantes :

- une école unique ne peut pas avoir d'influence sur l'agriculture indigène;
- une ou plusieurs écoles sont recommandées par district, si possible annexées aux écoles des missions, les cours d'agriculture formant la classe supérieure des écoles primaires;
- les études ne devraient pas excéder une année;

- elles devraient être gratifiées d'un certificat donnant lieu à un supplément de salaire à l'engagement dans les stations de l'État ou dans celles des sociétés privées.

En 1912, au Congrès colonial international de Gand, dans son rapport sur « Les moyens de développer l'agriculture indigène », Monsieur Claessens préconise de ... *former des moniteurs indigènes dans les stations agricoles expérimentales de l'État et dans ce but, d'avoir recours aux missionnaires pour organiser un enseignement agricole pratique.*

En 1912, les services agricoles de la colonie comptent environ 150 expatriés répartis dans 55 stations dispersées de manière inégale dans tout le pays comme la montre la liste par district suivante :

- Bas Congo	6 stations et 29 expatriés
- Moyen Congo	3 stations et 8 expatriés
- Kasai	6 stations et 9 expatriés
- Kwango	1 station et 1 expatrié
- Lac Léopold II	1 station et 1 expatrié
- Equateur	5 stations, 14 expatriés, 1 Congolais
- Bangala	6 stations et 12 expatriés
- Ubangi	1 station et 1 expatrié
- Uele	5 stations et 11 expatriés
- Aruwimi	3 stations et 4 expatriés
- Stanleyville	9 stations et 16 expatriés
- Katanga	8 stations et 31 expatriés

Outre l'ingénieur Claessens que l'on vient d'évoquer, on trouve également les ingénieurs Lefevre, Seret, Laplume, de Briey, Magnette, Dobbelaere, Goffinet et De Neuter pour les cultures, Georgery, Rocou, De Veughel et Lemaire pour les élevages. Un chimiste, Rocou et un entomologiste, Mayné.

Il y a 58 chefs de cultures et 33 sous-chefs ; 17 sous-chefs d'élevage et 11 vétérinaires, 4 administratifs et 4 artisans.

Le chef de culture de 3^{ème} classe congolais est Paul Panda Farnana diplômé de l'école moyenne d'agriculture de Vilvorde et détaché à la station d'Eala.

Ces différentes stations forment, sur le tas, du personnel congolais et certains travailleurs deviennent de véritables spécialistes de cultures bien précises.

En 1913, le directeur général de l'agriculture au Ministère des colonies, E. Leplae propose de fonder en Afrique centrale tropicale, un Institut supérieur d'agronomie pour former les futurs agronomes européens du Congo. En 1914, à l'initiative de la direction de l'Agriculture à Bruxelles, un projet d'enseignement agricole primaire et d'enseignement aux adultes est élaboré. Il est recommandé, au préalable, de multiplier les écoles (il y a à cette époque 80 écoles catholiques et 52 écoles protestantes pour tout le Congo) et de donner à chacune d'elles l'usage de la propriété de terrains étendus pouvant former une plantation modèle et servir aux démonstrations. Il faudrait également affecter un subside annuel à ces écoles et leur distribuer des graines, des plantes, de l'outillage etc. Ensuite, il faudrait les faire inspecter régulièrement par des inspecteurs instruits et bien intentionnés.

Quant à l'enseignement pour adultes, il devrait consister en conseils, visites de cultures et de champs d'expérience, et en distribution de graines organisées par des agronomes au courant des habitudes locales. Enfin, il faudrait organiser l'achat et l'entreposage des récoltes.

Ces propositions de 1914 furent brusquement suspendues par le début du premier conflit mondial ; mais en 1917, elles furent appliquées pour la culture du riz et du coton, provoquant un développement des surfaces emblavées et mettant en évidence la déficience des transports.

En 1915 les rapports aux chambres des représentants mentionnent que les élèves de l'école officielle de Buta (où on dénombre 46 fils de chefs) ont été initiés à certains travaux de culture. On retrouvera également mention de cours d'agriculture dans des rapports aux Chambres de 1918 et de 1920. En 1915 encore, certaines stations expérimentales forment des moniteurs agricoles après un stage d'une année et l'apprentissage approfondi d'une culture. Les stagiaires sont alors nommés moniteur agricole pour cette culture. A Lula on a formé de la sorte des moniteurs agricoles pour la culture du café et à Nyangwe et Lonkola, des moniteurs agricoles pour la culture du coton.

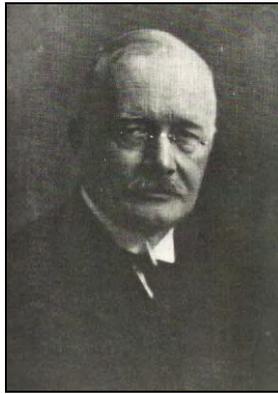
En 1916 et 1917, des démonstrations agricoles furent organisées dans les écoles pour fils de chef de manière à montrer, de façon pratique, ce qu'on pouvait faire produire à la terre, aux

étables, aux potagers ou aux basses-cours. L'école de Buta eut, dans cet exercice, des résultats heureux mentionnés par E. Leplae. En 1917-1918, pour la première fois, après une longue étude réalisée par le professeur Leplae sur les enseignements agricoles des autres colonies africaines, le ministre Renkin et la direction de l'agriculture exilés à Londres, font une proposition vraiment structurée de l'organisation d'écoles d'agriculture et d'un programme d'études :

- création dans des missions catholiques et protestantes choisies de 22 écoles pratiques d'agriculture, 20 écoles pour les garçons et 2 pour les filles;
- chaque école recevra gratuitement 100 hectares de terrain et une parcelle attenante de 100 hectares sera réservée à l'extension des cultures et aux plantations des élèves (50 hectares de cultures et autant de plantations);
- chaque école recevra les subsides suivants pour frais d'installation :
 - défrichement de 5 hectares : 1 500 F
 - construction en matériaux indigènes : 2 000 F
 - missionnaire chargé de la direction : 500 F
 - nourriture de 25 élèves /100 F par tête : 2 500 F
 - semences et outils : 500 Fsoit un total de 7 000 F et, pour 22 écoles un investissement de 154 000 F.
- la durée des études sera de 3 ans, le total des élèves d'une école ne dépassera pas 100 unités, les étudiants étant âgés de 10 à 15 ans à l'admission;
- le but est de former un grand nombre de moniteurs agricoles et de créer, dans le temps, 2 écoles par district puis 1 école par territoire;
- le recrutement se fera parmi les fils de chef, puis parmi les élèves intelligents;
- l'agronome de district aura pour charge la surveillance des écoles et du programme des études.

Le programme des études comporte tous les travaux agricoles exigés pour les cultures indigènes et pour les cultures introduites ainsi que des travaux simples de menuiserie et de forge appliqués à l'agriculture. Les travaux agricoles portent sur la culture des

variétés indigènes et sur les variétés améliorées des plantes vivrières ainsi que sur les cultures suivantes : riz, coton, ricin, piment, café, cacao, caoutchouc, palmier à huile, plantes à fibres, arbres fruitiers et forestiers. Les travaux agricoles portent également sur la multiplication de quelques fleurs et d'arbres d'ornement. Chaque élève dispose d'un petit champ dont le produit lui appartiendra. A sa sortie de l'école, il emportera tout ce qu'il aura construit ainsi que la valeur de tout ce que son champ aura produit. Les meilleurs éléments seront aussi récompensés en nature.



Le professeur Leplae.

Mais le programme imaginé par E. Leplae va beaucoup plus loin et précise même la structure des installations ou la manière de rétribuer le travail :

... le terrain sera divisé par un chemin médian planté de palmiers Elaeis à 6 mètres ; un verger de 20 hectares de palmiers Elaeis plantés à des écartements différents pour chaque bloc de 5 hectares ; une parcelle entière sera réservée aux bâtiments en face du champ où les élèves auront leurs cultures personnelles ; de chaque côté, quatre parcelles en rotation, avec intercalations de fumures vertes ; puis dans les meilleures terres des cultures de bananiers et d'autres cultures vivrières. ... les élèves travailleront pendant la matinée aux cultures générales de l'école et disposeront de l'après-midi pour leurs cultures personnelles. Le détail de l'emploi du temps sera réglé par le missionnaire

directeur. ... tous les produits agricoles non comestibles seront achetés par le directeur de l'école d'après un barème fixé (par le gouvernement); à mesure que les quantités seront suffisantes, elles seront expédiées, conformément aux indications du commissaire de district, qui les fera vendre. Cependant le commerce pourra aussi acheter des produits cultivés par les élèves, à des prix fixés dans un barème spécial et payables au comptant. Une comptabilité simple sera tenue, relatant toutes les transactions. L'argent dû à chaque élève sera inscrit, en son nom, jour par jour, dans un livre spécial; l'élève pourra toucher, chaque samedi, une somme qui ne pourra être supérieure à 1 franc. Le solde de son avoir lui sera remis à sa sortie de l'école, ou pourra, à sa demande, être converti en vêtements ou autres objets d'utilité.

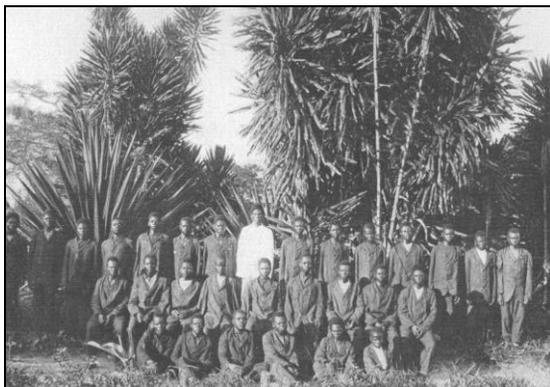
Un projet d'organisation d'enseignement pratique agricole pour adultes surtout formé d'applications effectives exécutées dans les cultures indigènes fut également étudié à la demande du gouverneur de la province Orientale, M. De Meulemeester. Ce projet prévoyait la constitution de réserves de terres pour les indigènes ; l'aménagement par les agronomes, de terrains cultivés par les autochtones, avec pour but final la constitution de propriétés individuelles indigènes. Somme toute, un plan de colonisation agricole par les indigènes et à leur profit. Le but poursuivi était triple :

- démontrer, par des applications pratiques, que l'indigène peut maintenir la fertilité de ses terrains par l'emploi de fumures vertes, de cendres de bois et des herbes de compost;
- mettre en évidence que la répétition de nouveaux défrichements pouvait être évitée ou rendue moins fréquente;
- mettre fin, dans les régions où l'État l'appliquerait intégralement, aux difficultés de répartition des terres entre les indigènes et les concessionnaires européens.

Ce projet assurait aux tribus pratiquant l'agriculture la possession définitive et entière des régions où elles étaient établies; c'était en fait le contre-pied de ce qui se pratiquait dans toutes les autres colonies. Une fois la « réserve » établie, le service territorial devait prudemment essayer d'introduire des méthodes de culture plus rationnelles préconisant des rotations réfléchies, des amendements etc.

Ce premier programme structuré des 22 écoles de même que le programme d'enseignement agricole pour les adultes, ne verront malheureusement jamais le jour, des complications administratives ayant fait rejeter le projet. Ce n'était manifestement pas la meilleure période, en fin de guerre, pour faire cette proposition.

Ainsi, près de quarante ans après l'arrivée des Belges en Afrique centrale et malgré l'évidence que l'agriculture est, pour cette région, la base essentielle de toute exportation et l'activité principale de la majeure partie des habitants, aucun enseignement agricole n'est déjà réellement structuré et le peu qui végète dépend, non pas du département de l'agriculture ce qui semblerait logique en mimétisme avec ce qui se passe en métropole, mais de celui des finances, ce qui ne facilite pas les rapports et les réalisations. Nous sommes particulièrement étonnés aujourd'hui de cette constatation et surtout du fait qu'on n'ait jamais fait mention de la répartition du travail agricole chez les populations autochtones: les travaux lourds et dangereux (abattage forêt, brûlage, récolte des palmiers) pour les hommes, la culture proprement dite de la plupart des plantes vivrières (houage, semis, entretien, récolte) ou la transformation des produits (rouissage, farine, extraction d'huile) pour les femmes. Cette répartition du travail, commune à la plupart des communautés de l'Afrique centrale, aurait dû faire comprendre aux personnes qui établissaient les projets, que les hommes n'étaient pas nécessairement disposés à faire un travail normalement et logiquement réservé aux femmes. Ceci explique peut être le peu de succès des timides essais.



Etudiants de l'école professionnelle d'agriculture d'Eala créée durant l'Etat Indépendant du Congo en 1906 et fermée en 1912.



Le frère Gillet au jardin botanique de Kisantu.

De l'après-guerre (1919) à la crise économique de 1930

En 1919, dès la fin de la première guerre mondiale, Alexandre Delcommune, pionnier de la colonisation et chef d'entreprise, publie à Bruxelles, un livre intitulé « *L'avenir du Congo menacé. Le mal. Le remède.* » dans lequel il présente entre autre un programme d'enseignement agricole pour la colonie. Pour lui, l'enseignement est l'affaire de l'État, lequel ne devrait pas s'en décharger sur les missions. Il propose donc à l'État, de créer des centres d'occupation et d'éducation dans toute l'étendue de la colonie, régulièrement répartis dans celle-ci, à des distances les uns des autres n'excédant pas une centaine de kilomètres.



Alexandre Delcommune.

Les centres et les postes du centre auraient chacun une école primaire et le centre aurait en plus une école moyenne. Ces écoles seraient toutes des internats. En ce qui concerne l'enseignement de l'agriculture, chaque centre bénéficierait des conseils et du contrôle d'un ingénieur agronome. Quant aux étudiants des deux sexes, ils travailleront dans les champs, après la classe. On leur ensei-

gnera les cultures et l'élevage et ils aideront au ravitaillement de l'école. Delcommune présente aussi un programme pour la formation agricole des adultes pour lequel il souhaite mettre en oeuvre tous les moyens de persuasion et d'encouragement des chefs locaux. Cette formation sera sous la responsabilité des chefs et des agronomes territoriaux qui devront également organiser des marchés relatifs à la production et à son évacuation mais aussi éventuellement les marchés d'apports d'engrais. Delcommune examine également quels pourraient être les résultats de la méthode préconisée :

- on planterait d'abord des arbres ou des arbustes utiles qui demandent moins d'entretien (hévéa, cacaoyer, caféier, palmier, cotonnier vivace, bananier, arbres fruitiers); on peut estimer alors qu'après dix ans, chaque village de 200 adultes valides aura établi 100 hectares de cultures (50 hectares d'arbres et 50 hectares de cultures vivrières), soit pour 200 centres, environ 2 000 000 d'hectares;
- le commerce d'exportation recevrait donc les récoltes d'un million d'hectares évaluées à 300 000 tonnes exportables.

Delcommune critique l'inefficacité de la propagande agricole de l'époque (quelques ordres aux chefs de village et quelques rares visites d'agents agronomes) et préconise des contacts directs et constants entre le paysan et un corps d'agronomes nombreux, connaissant la langue et les besoins de la région et dirigeant également la formation agricole des adultes et l'instruction agricole dans les écoles.

Le plan de Delcommune a rencontré un accueil varié. Si le principe fondamental de l'action généralisée rencontrait peu de détracteurs, le modèle basé sur une action purement étatique reléguant au second plan ou ignorant l'enseignement de la religion et de la morale chrétienne lui a causé suffisamment d'antipathie que pour recevoir un intérêt mitigé de critiques. Néanmoins, en 1920 a lieu, à Bruxelles, un Congrès national colonial, au cours duquel le juge Grenade présenta un rapport sur l'éducation professionnelle des autochtones. Le résultat principal de ce congrès fut de créer un bureau permanent chargé d'étudier les questions relatives à l'éducation des indigènes.

À cette occasion, on reprit des idées des projets Leplae et Delcommune et on accepta comme postulat le fait, d'une part, que l'enseignement général doit être programmé de sorte que l'agriculture en forme la base et d'autre part, que cet enseignement doit être organisé, dans les écoles pour les enfants et hors des écoles pour les adultes. Les buts de ces deux formations étant, pour les indigènes, que leurs cultures vivrières soient suffisantes pour leur ravitaillement et qu'ils produisent en outre des cultures de matières premières industrielles (comme le coton) ou des produits exportables (comme l'huile de palme). Un second but se rapporte à la formation d'agronomes expatriés susceptibles de créer et de gérer des entreprises agricoles ou chargés d'élaborer le développement de l'agriculture congolaise.

Tous les projets vont dans le même sens, mais rien ou presque n'est réalisé sur le terrain ce qui fait écrire à Leplae : *...dans cette immense colonie dont le sol pourrait produire abondamment s'il était mieux cultivé, aucun enseignement agricole méthodique, ni primaire ni moyen, n'est donné à l'heure actuelle, sauf en quelques rares écoles ... quant à l'agriculture, il n'en est fait mention que pour réserver l'enseignement agricole aux criminels qui peuplent la prison.* En 1921, on sollicite l'expérience du docteur américain Thomas Jesse Jones, spécialiste de l'enseignement aux Noirs américains, lequel organise une commission pour étudier la problématique de l'éducation agricole des Noirs en Afrique. Les conclusions de cette commission apportent peu d'éléments neufs :

- les missions ont fait plus pour l'enseignement de l'agriculture que l'État;
- l'obtention de résultats rapides doit passer par l'encouragement de l'effort des missions;
- l'enseignement de l'agriculture doit faire partie intégrante du programme des écoles;
- il faut créer des fermes de démonstration pour les adultes;
- il faut nommer un fonctionnaire dont la mission unique sera l'inspection des écoles.

À la même date une école d'agriculture est créée dans les environs d'Elisabethville (École de Kubafu) qu'on pense appelée à un grand avenir *car elle apportera à la région des capitaux et des fer-*

miers noirs capables de diriger et de surveiller une exploitation agricole.

En 1922, une réglementation nouvelle de l'enseignement prévoit l'organisation d'écoles professionnelles comprenant des sections bois, fer et agriculture. On a toujours constaté que les sections techniques se développent assez bien alors que les sections agricoles s'étiolent; on attribue cela au peu de prestige de la profession d'agriculteur aux yeux des populations africaines et des Européens et au fait que dans ces écoles l'enseignement de l'agriculture soit confié à des instituteurs et pas à des agronomes. En fait, entre 1921 et 1930 vont s'ouvrir et disparaître les six écoles d'agriculture suivantes :

- la Kafubu dont on a déjà parlé, créée en 1921 par les Salésiens sous le régime de l'enseignement libre subventionné. Elle disparaîtra vers 1929 et aura eu annuellement entre 28 et 74 étudiants;
- l'école de Kanzenge créée au Katanga en 1922 par les Franciscains sous le régime de l'enseignement libre subventionné. Elle disparaîtra vers 1928 et aura eu annuellement entre 53 et 106 étudiants;
- l'école d'Hemptinne-Saint-Benoît créée par les Scheutistes au Kasai en 1923 sous le régime de l'enseignement libre non subventionné. L'école disparut vers 1928 ;
- l'école de Thielens-Saint-Jacques créée par les Scheutistes en 1923 également, au Kasai, sous le régime de l'enseignement libre subventionné. Cette école disparut vers 1928 ;
- l'école de Kimpese créée en 1923 par les Rédemptoristes à Léopoldville sous le régime de l'enseignement libre subventionné. Cette école disparut aussi vers 1928 ;
- l'école officielle de Stanleyville créé en 1926 par la province Orientale (ordonnance n°12 du 4/1/1926), elle existait encore en 1930 et avait une population scolaire annuelle de 30 à 40 étudiants. Elle disparaîtra vers 1932.

Dans le rapport de 1927 des travaux du laboratoire vétérinaire de Kisenyi, le docteur vétérinaire Pigneur fait état de la création , en avril de l'année écoulée, d'une école pour infirmier vétérinaire. 29 étudiants font partie de la première promotion ; 18 sont originaires du Ruanda et 11 sont originaires du Kivu. La formation est étalée

sur deux ans pendant lesquels l'aide vétérinaire reçoit des notions très générales de connaissance du bétail ainsi que des notions d'aide zootechnicien suffisantes que pour connaître l'âge du bétail par la table dentaire, avoir des connaissances sur l'alimentation et son influence, connaître les techniques d'enrichissement des pâturages, celles de l'exploitation laitière et de l'organisation économique d'un troupeau y compris son hygiène. L'enseignement est basé sur des redites fréquentes, voire quotidienne, appuyées par des expériences pratiques et sommaires. Le but de cet enseignement est d'introduire dans les milieux coutumiers des pratiques organisées d'élevage pour ouvrir à celui-ci les portes de l'industrie de la viande et de ses dérivés.

Durant cette période, on peut remarquer aussi d'autres initiatives isolées essayant de promouvoir une formation agricole, mais sans qu'il n'y ait un programme bien établi. Ainsi, on signale des formations de moniteurs agricoles à Lusambo et à Luebo vers 1921. Les rapports aux Chambres de 1922 parlent des sections agricoles de 5 écoles de district de la province de l'Équateur et les rapports de 1923 font mention d'un enseignement orienté vers l'agriculture à l'école des franciscains de Luabo (20 élèves). Les rapports de 1925 sont encore plus vagues puisqu'ils parlent d'écoles d'agriculture et d'élevage dans les districts de la Lulonga et de l'Équateur, écoles établies par des missionnaires de toutes confessions (?). En 1926 on mentionne des centres d'apprentissage agricole créés par des missions et des sociétés dans la province de l'Équateur et dans la province Orientale; en 1927, on cite 5 écoles d'agronomie qui tombent dans l'oubli par la suite. Il est fort probable que les rapports de cette époque donnent des appellations exagérées à des tentatives d'enseignement agricole qui n'ont pas encore fait leurs preuves. En réalité, l'heure des écoles d'agriculture n'est pas encore arrivée.

On ne peut pourtant pas affirmer que tout fut négatif durant cette période. Certaines formules essayées vont dépasser le cap de 1930. On trouve ici et là, dans les missions, dans les sociétés, dans les stations et dans les fermes d'expérimentation de l'État une formation sur le tas, initiation pratique à l'agriculture donnée par les agronomes au cours de leurs tournées. On forme même des moniteurs pour les cultures nouvelles, notamment pour

la culture du coton. Le besoin en moniteurs agricoles de cette espèce est si grand qu'une nouvelle formule voit le jour dans la province Orientale sous le nom d'agronomats. Ces institutions créées par les caisses administratives des chefferies et parfois subventionnées par le gouvernement forment de manière pratique des conducteurs d'attelages, des capitas pour les cultures du café et du coton et même des conducteurs de machines agricoles.

Les travaux de la Commission Franck en 1922 mirent l'accent sur le travail manuel (surtout agricole) comme pivot de l'activité scolaire mais aussi, et cela est une prise de conscience essentielle, sur la nécessité d'accorder à l'enseignement féminin une importance égale à celle de l'enseignement masculin pour la raison que *c'est sur l'élément féminin que l'effort de relèvement des populations s'exerce avec le plus d'utilité. La femme étant la gardienne fidèle des traditions, passera aux générations futures les idées qui lui auront été inculquées.*

Les écoles libres subsidiées feront les efforts nécessaires pour s'adapter aux nouvelles directives, au respect desquelles était subordonné l'octroi des subsides. Une autre conséquence des travaux de la Commission Franck fut la création des écoles ménagères agricoles pour filles en 1925, dont la formation en deux ans complétait les études primaires. Les rapports signalent la création de 8 écoles de ce type dès 1926, notamment celles de Sandoa, Lubunda, Baudouinville, Sakania au Katanga, deux écoles au Sankuru et deux autres au Bas Congo. En février 1929, paraîtra à Boma un livre reprenant les *Instructions pour les inspecteurs provinciaux de l'enseignement, relatives à l'éducation des filles*. Ce type d'étude s'est maintenu très longtemps et resta fidèle aux objectifs que lui avait assignés le projet d'organisation de 1925. Ce ne fut pas nécessairement facile pour la tranche d'âge des élèves de cette formation, qui chevauchait bien souvent l'âge du mariage des jeunes filles. Ce handicap créa des difficultés de recrutement, mais aussi de nombreux abandons d'études avant la fin du cycle de formation. En 1928 sont publiées à Boma les *Instructions pour les inspecteurs provinciaux de l'enseignement, relatives aux programmes à suivre dans les sections agricoles annexées aux écoles officielles et à leur interprétation*. En réalité, la directive précède l'apparition de ces sections annexes mais la

volonté politique de les créer est effective. En 1929, une section agricole est annexée à l'école primaire et professionnelle officielle de Bunia, tenue par les frères Maristes. On y compte 12 élèves.

En 1930, en pleine crise économique mondiale, une voix officielle du Katanga fait le constat suivant : *l'enseignement agricole pour indigène est pratiquement inexistant. Des écoles primaires d'agriculture pratique devraient être créées dans chacun des chefs-lieux de district, en vue de la formation de moniteurs indigènes dignes de ce nom. Des efforts devront tendre ensuite vers la création d'écoles moyennes d'agriculture. Cet enseignement pourrait être entrepris par le gouvernement dans ses stations expérimentales de Mukishi, Munama et Gandajika.*

L'ingénieur agricole jésuite Hyacinthe Vanderyst va plus loin dans ses réflexions puisqu'il préconise dans ses écrits, dès 1927, la création d'une université au Congo, pour les Congolais eux-mêmes, laquelle comprendrait notamment un Institut agronomique du type de ceux rencontrés en Belgique.



Le révérend père Jésuite ingénieur agricole H. Vanderyst.

En Belgique, à la demande du Ministre des colonies aussitôt après la guerre, le Ministre de l'agriculture, crée par Arrêté royal, le diplôme d'ingénieur agronome colonial décerné après 4 années d'études dans les trois Instituts agronomiques belges de Gembloux, de Louvain et de Gand récemment créé. De

plus, l'Université de Louvain délivre après deux ans d'études, un diplôme de licencié en sciences agronomiques coloniales. Tous les ingénieurs agronomes envoyés à la colonie avant cette date n'avaient pas eu de formation spécialisée pour gérer l'agriculture des pays chauds. En 1930, 48 ingénieurs agronomes sont employés par les services agricoles de la colonie et 19 autres par la régie des plantations de la colonie; 18 vétérinaires font partie des services agricoles ainsi que 107 agronomes et 565 moniteurs indigènes. La régie compte 38 agronomes et 3 801 travailleurs. Les ingénieurs agronomes des services agricoles de la colonie se répartissent entre 5 ingénieurs agronomes provinciaux, 5 inspecteurs provinciaux, 34 ingénieurs agronomes de district et adjoints, 2 ingénieurs forestiers et 2 mycologiste et entomologiste. En réalité, beaucoup trop peu de spécialistes pour pouvoir organiser un enseignement agricole structuré. En parlant de cette époque, Deheyne avoue que quel que soit le désir des gouvernements et des organisateurs, les écoles ne forment pas des agriculteurs. En fait, les études agricoles de plein exercice forment surtout des fonctionnaires et des cadres pour les industries et le commerce agricole. Les quelques exceptions rencontrées sont établies au profit d'une agriculture spécialisée et intensive comme l'horticulture, l'aviciculture, la viticulture etc.

La même année, dans un rapport relatif à l'enseignement agricole aux indigènes, le Révérend Père de Laminne de Bex écrit : *« l'enseignement qui convient aux populations rurales est un enseignement agricole pratique pour en faire des paysans, des fermiers contents de leur sort et fortement attachés à leurs champs et à leur village. Que l'enseignement soit proportionné au but à atteindre, simple et sans complication. L'école devrait être la ferme-type de la région, le modèle concret dont les paysans s'inspireront plus tard. L'enseignement agricole au Congo ne peut pas être envisagé de la même manière qu'en Belgique. En Afrique, il doit créer une économie rurale nouvelle, c'est pourquoi il doit se combiner avec une solide formation sociale et faire appel à la collaboration des indigènes. Il demande aussi à être complété par des oeuvres d'assistance mutuelle comme des coopératives ou des unions de fermiers, l'instauration de crédits agricoles, de banques de matériel, de semences sélectionnées etc. »*

La naissance du véritable enseignement agricole (1931-1940)

Cette période débute sur les répercussions, au Congo, de la crise économique mondiale et s'arrête en 1941, par la nouvelle organisation de l'enseignement agricole spécial. Depuis 1929, les secteurs industriels et financiers du monde entier sont progressivement atteints par les effets de cette crise. Le Congo n'y échappe pas, et les élèves sortant de l'enseignement en 1931 ne trouvent plus d'employeurs. On constate d'autre part que les pays ayant une forte activité agricole autochtone résistent mieux à la crise que ceux, comme le Congo, qui ont une activité industrielle et dont l'activité agricole est aussi engagée dans des cultures de rente. Les autorités prennent conscience qu'un redémarrage des activités peut très bien partir de l'agriculture et que, d'autre part, le personnel agronomique de la colonie pourrait avantageusement être remplacé par des moniteurs et des assistants congolais en réalisant de sérieuses économies.

La crise économique va créer trois courants de substitution en faveur de l'enseignement agricole :

- de l'industrie vers l'agriculture;
- de l'enseignement professionnel technique vers l'enseignement agricole;
- du personnel agronomique européen vers un personnel agronomique congolais.

Les extraits suivants du rapport aux Chambres de 1931, qui sont autant de cris d'alarme, sont suffisamment explicites pour ne pas être commentés.

... la durée et la gravité de la crise actuelle risquent de rendre difficile le placement des artisans qualifiés. Aussi l'administration envisage-t-elle de limiter temporairement la formation de la main d'œuvre spécialisée. D'autre part, l'administration coloniale hâtera l'organisation des sections d'enseignement

agricole destinées à former des moniteurs qui coopéreront au développement de l'agriculture indigène. Là où le milieu et les conditions économiques s'y prêteront, les élèves sortant des écoles primaires seront orientés vers l'agriculture.

...L'enseignement agricole est encore inexistant bien que la colonie ait poursuivi avec succès la formation d'infirmiers, de clercs et d'artisans. Dans un pays essentiellement agricole, la formation d'agriculteurs indigènes demanderait une attention - spéciale.

...Un assez grands nombre de moniteurs agricoles ont collaboré à la propagande. Ces auxiliaires sont indispensables aux agronomes et agents agricoles pour l'inspection des travaux d'agriculture et la transmission des instructions. Leurs connaissances professionnelles sont malheureusement insignifiantes.

...Le relèvement de l'agriculture indigène est une tâche considérable pour laquelle les Européens devront s'entourer d'auxiliaires de couleur, instruits et capables, et pouvant dans une très large mesure et à moindres frais, remplacer les surveillants de culture européens.

...Il est certain que l'agriculteur indigène végète dans ses formes primitives irrationnelles et peu rémunératrices. Les rares progrès réalisés ne l'ont été que grâce à une propagande et à une surveillance soutenues et coûteuses. Ces progrès sont très souvent instables et risquent de tomber à néant dès que l'action de l'Européen cesse ou diminue.

... L'importance de l'agriculture justifierait amplement la nécessité d'un enseignement complet pour les Noirs.

Il y a donc une détermination arrêtée de l'administration coloniale pour créer des écoles d'agriculture, néanmoins le problème le plus délicat est celui du recrutement d'un personnel enseignant qualifié ainsi que la mise au point d'un programme moins lourd que celui qui avait été décidé en 1928. Donner à ces écoles le personnel, le matériel et les moyens pose le problème des crédits nécessaires. L'école de Stanleyville qui existe toujours dans la province Orientale a diplômé cette année là 4 élèves ; six autres écoles rudimentaires en comptant celle de la station de Yangambi ont été organisées dans les stations de sélection cotonnière des Uélés. On trouve aussi une formation de

contremaître agricole à la ferme de Nioka et cinq agronomats pour la province agricole Orientale. Mais l'école de Stanleyville est très près de sa disparition (1932) et les écoles des stations cotonnières ... où le personnel européen est trop absorbé par la sélection du coton, devraient être confiées à des agronomes pour éviter des bévues et rétablir leur caractère éducatif actuellement quelque peu dévié par suite des nécessités budgétaires. (Rapport aux Chambres 1932).

En cette année 1932, la toute première école moyenne d'agriculture (EMA) est créée à Kisantu-Lemfu à l'initiative de la CADULAC (Centres agronomiques de l'Université de Louvain au Congo) laquelle a sur place un directeur chargé d'organiser et de surveiller l'enseignement sous le contrôle supérieur du gouvernement. L'enseignement est confié aux Frères de Notre Dame de Lourdes d'Oostakker qui ont acquis une expérience notoire dans l'enseignement professionnel agricole en Belgique. Les buts de cette EMA sont :

- la formation d'assistants agricoles et vétérinaires indigènes, destinés à renforcer l'action du personnel européen de la propagande en matière d'agriculture au sens large et d'élevage, et à devenir sous le contrôle des agronomes et des vétérinaires de l'État, les conseillers des autorités indigènes et des populations rurales;
- la formation d'auxiliaires des chefs d'exploitations agricoles, forestières ou d'élevage et des responsables des établissements de recherche ou d'expérimentations.

Le programme comprend une année préparatoire, quatre années d'études et une année de stage. Ce dernier sera effectué soit au centre de la CADULAC, soit plus tard dans les stations de l'INEAC (Institut National pour l'Étude de l'Agronomie au Congo) qui sera créé en 1933. La section préparatoire peut faire l'objet de dispense notamment pour les instituteurs diplômés, les étudiants qui ont effectué deux années d'humanités et ceux qui ont suivi avec succès l'année préparatoire d'une école moyenne; ceux qui peuvent être dispensés de la première année sont ceux ayant suivi avec fruit leurs études moyennes ou leurs humanités complètes. Les élèves sont recrutés à raison d'une trentaine parmi les jeunes ayant réussi les six années d'étude de l'école primaire.

Le programme comprend un enseignement général, moral et religieux et un enseignement professionnel à la fois pratique et théorique, simple, intuitif et adapté. Chaque élève dispose d'un petit champ personnel qu'il gère et cultive à son profit, sous les conseils et la direction de son professeur.

Le corps professoral est composé de l'ingénieur directeur du centre et de l'école, de l'agronome adjoint et de 4 frères religieux. L'enseignement théorique, donné en langue française, est souligné par des applications et des travaux pratiques en cultures maraîchères, vivrières, fruitières, industrielles ou relatives à la sylviculture. Une ferme modèle gérée par les étudiants est annexée à la section supérieure de l'école. D'autre part, les Jardins d'Essais du frère Gillet à Kisantu constituent un champ didactique de première valeur. Au terme de leurs études, les diplômés reçoivent l'assurance d'être engagés dans les cadres du personnel indigène de la colonie, s'ils en manifestent le souhait. (Ordonnances 135 du G.G. 31/12/1937, et 40 du G.G. du 11/04/1939).

Les 11 assistants de la première promotion ont effectué leur année de stage réglementaire en 1938, 2 à la station de Yangambi (INEAC), 2 à la station fruitière de Mvuazi (INEAC), 1 dans la station forestière du gouvernement au Mayumbe et les 6 autres dans le secteur agricole des services extérieurs de la CADULAC. Tous ont reçu le diplôme d'*Auxiliaire agricole*.

Une seconde EMA a été inaugurée à Kamponde en 1937, dans la région très peuplée et agricole du Kasai-Lomami où les cultures du coton, du maïs, de l'arachide et de l'Elaeis avaient pris un développement important. L'enseignement donné en collaboration entre la CADULAC et le Vicariat apostolique du Kasai est assumé par la Congrégation des Frères de la Charité de Gand.

Une troisième EMA a été créée à Bunia en 1938. Elle possède une ferme modèle à proximité de la mission des Pères Blancs de Mudzi Maria, dans le Haut-Ituri. Le cheptel est abondant dans la région ce qui permet d'orienter l'enseignement vers l'exploitation mixte. Le personnel enseignant est partiellement recruté dans la congrégation des Frères Maristes.

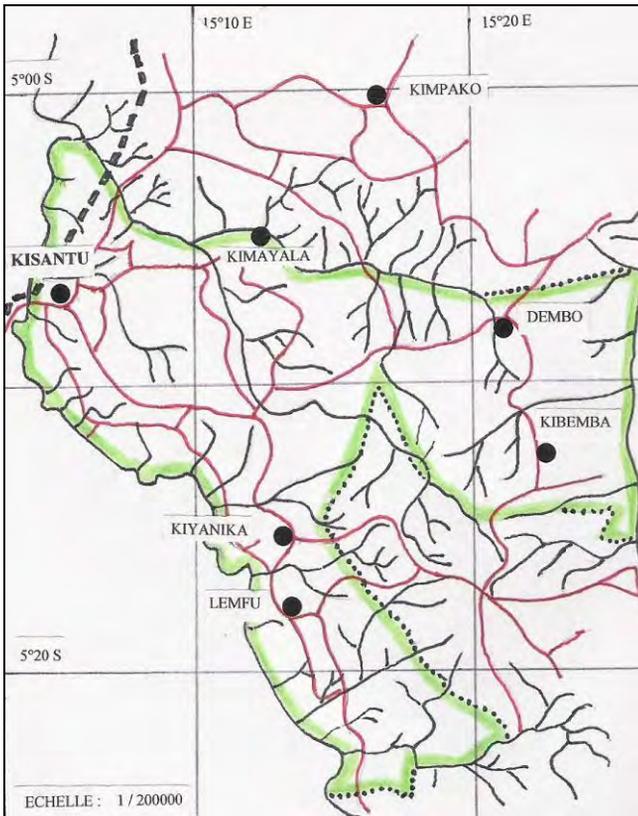
Fin 1939, les effectifs étudiants de ces 3 EMA sont les suivants :

	Kisantu	Bunia	Kamponde	total
Année préparatoire	22	34	19	75
Première année	22	20	13	55
Seconde année	18	6	12	36
Troisième année	12	6	-	18
Quatrième année	6	8	-	14
Année de stage	7	-	-	7
Totaux	87	74	44	205

Par ailleurs, d'autres tentatives de création de telles écoles ont également eu lieu notamment dans la province de l'Équateur où un terrain de 1 000 hectares fut réservé aux Frères de la doctrine chrétienne à Boende. En 1932, le gouverneur du Katanga souhaite voir de telles écoles annexées aux stations expérimentales de l'État. En 1933, les missions de la province de l'Équateur souhaitent établir une école agricole à Bolombo, mais en 1934, elles changent d'avis et préfèrent l'établir à Libenge. La même année, on projette d'établir une telle école à Jadotville au Katanga et de la confier aux Frères Xavériens. Même si tous ces projets furent abandonnés, ils montrent néanmoins un intérêt particulier pour l'enseignement agricole. La politique de l'administration est d'attendre l'expérience des écoles déjà fondées et de concentrer les crédits sur celles-ci.

La CADULAC, fondatrice de l'EMA de Kisantu, travaille également les populations indigènes adultes en prodiguant un enseignement dans différents postes répartis dans la région à l'intérieur d'un cercle de 40 kilomètres maximum avec Kisantu pour centre. (430 inscrits en 1936 avec 67% de présences aux cours; 677 inscrits en 1937 avec 84% de présences au cours; au total 2 820 inscrits de 1935 à 1940, dont 2 031 hommes et 789 femmes). Les leçons sont préparées à l'EMA sous la direction des professeurs et données dans les postes par les étudiants de dernière année. Une démonstration pratique suit chaque leçon. Il existe dans la région 4 centres principaux (Kisantu, Lemfu, Kipako, Sonabata) et 7 postes secondaires (Mayidi, Kinanga, Mbengo, Ndembo, Kimbemba, Kimayala, Boko Kinkoni). A titre d'essai, en 1937, la CADULAC a même créé un poste d'enseignement pour femmes à Sonabata. Des résultats s'observent rapidement sur le terrain. En 1936, les indigènes des environs ont planté 25 000

pieds de bananiers et en 1937 plus du double; l'élevage du lapin s'étend rapidement et les pratiques culturales sont nettement améliorées grâce à la fumure. Devant ces résultats, le gouvernement a accordé en 1937 un secteur agricole important (740 Km²) à la CADULAC, comprenant 126 villages et plus de 20 000 habitants. Avec l'aide de 3 auxiliaires agricoles diplômés de l'EMA, de trois moniteurs agricoles, des centres d'enseignement pratiques et des corporations indigènes, la deuxième année de sa création



Kisantu, Lemfu et secteur agricole de la CADULAC comprenant les 3 sections de Dembo.

D'une superficie de 740 Km², le secteur agricole de la CADU-LAC était limité au Nord par la rivière Ngufu, au Sud par la rivière Bengolo, à l'Est par la Lukunga et à l'Ouest par la rivière Inkisi. (En couleur noire sur le plan).

Le chemin de fer de Matadi à Léopoldville traversait le secteur agricole dans sa partie nord-ouest.

Un important réseau routier (en couleur rouge sur le plan) quadrillait la région très bien irriguée par toute une série de petites rivières et de têtes de sources.

Les paysans du centre agricole ont planté 1 791 hectares d'arachides, 1 808 hectares de manioc, 548 hectares de riz, 227 hectares d'*Urena lobata*, 65 000 plants de bananiers, 11 500 plants de Citrus et aménagé des jardins potagers, des petits élevages (486 porcs, 91 moutons, 118 lapins, 651 chèvres, 175 canards, 570 pigeons, 115 cobayes et 6 886 poules), des marchés indigènes et du reboisement organisé. Les paysans ont été regroupés en corporations basées sur le type de culture (fruits, arachide, riz, maraîchers), une caisse d'épargne a été ouverte (500 dépôts pour un total de 14 692 francs) ainsi qu'une caisse de crédit (5 968 francs de prêts, 4 764 francs remboursés dans l'année du prêt). La démonstration était faite de l'utilité et de l'efficacité des auxiliaires agricoles et des EMA.

En 1933, l'organisation de l'agriculture congolaise est complètement bouleversée par la création de l'INEAC et l'intégration de la Régie des plantations dans cette nouvelle institution. La colonie passe délibérément à une agronomie scientifique puisque le nouvel institut devait créer des services nouveaux pour répondre au caractère scientifique que l'article 1 de l'arrêté de constitution lui conférait.

Le Gouvernement engage un expert (Cramer) qui précise l'organisation générale du nouvel Institut. Il prévoit tout d'abord un secteur central important à Yangambi dans la province orientale, secteur qui comportera quatre sections de recherches scientifiques à créer (Botanique, Agrogéologie, Phytopathologie et Entomologie, Technologie), une section de recherches agronomiques comportant quatre divisions (palmier à huile, Hevea, caféier et cacaoyer, plantes vivrières) et une section de plantations, ces deux dernières héritant des acquis de la défunte Régie.

Deux autres secteurs sont prévus dès le départ, celui des régions de l'Est, avec les stations de Mulungu, de Nioka et celles du Ruanda-Urundi et le secteur du Bas-Congo où tout est à créer. Enfin, sont aussi rattachées à l'INEAC les deux stations cotonnières de Bambesa et de Gandajika.

L'INEAC comprend au départ 38 agents dont 26 ingénieurs agronomes et agricoles formés pour la plupart à l'agriculture tropicale dans d'autres colonies (Indonésie, Colombie, Brésil, Egypte ...)

L'enseignement agricole du Congo va pouvoir s'appuyer sur des données scientifiques et des techniques éprouvées et rigoureuses. D'autre part, il va pouvoir recevoir du matériel sélectionné et des conseils quant à la protection des cultures et au stockage des produits.

A côté des EMA qui représentent la plus haute éducation agricole au Congo, il existe d'autres formes d'enseignement de l'agriculture, notamment les Ecoles Professionnelles Agricoles (EPA) dont le but est la formation de moniteurs agricoles (salariés de l'État, des circonscriptions indigènes, des sociétés et des colons agricoles), de chefs d'équipe pour les plantations, de gardes forestiers et de fermiers. La durée des études est de deux ou trois ans selon les écoles et au terme de celles-ci, un certificat d'aptitude est délivré. C'est un enseignement essentiellement intuitif et pratique, réduisant les notions scientifiques au strict minimum pour ne pas nuire à l'apprentissage des techniques. Plus de 50% du temps est consacré aux travaux pratiques, l'enseignement saisonnier et à pied d'oeuvre est la règle. Dans le programme la seule matière à étudier sera l'économie rurale, complétée de quelques questions techniques relatives à l'agriculture et à l'élevage.

Pour être admis à ces écoles, les élèves devaient avoir terminé les études primaires mais des exceptions étaient prévues pour ceux qui ayant terminé 3 années primaires et étant âgés de plus de 16 ans, avaient exercé des fonctions de moniteur agricole ou de chef d'équipe, d'instituteur d'école rurale ou étaient originaires d'une région où l'enseignement primaire complet n'est pas organisé.

Comme ces écoles ont un caractère régional et pratique, la langue d'enseignement est celle de la région. Ces écoles ont contribué à guider les jeunes choisis vers la pratique d'une agriculture raisonnée et perfectionnée, en leur donnant goût au métier d'agriculteur. Pour l'époque étudiée, une seule EPA était en activité, celle de Bwamanda en Ubangi créée par les Frères de Notre-Dame de Lourdes d'Oostakker ; elle fut fondée en 1932 et comptait 36 élèves en 1939.

Comme pour les EMA, l'État se réserve le droit d'engager les diplômés des EPA dont il a assuré l'entretien durant la durée des études. (Ord.27/agri du 12/03/1935 et Ord.14/agri du 06/02/1937).

En 1939, la CADULAC avait créé dans son secteur de Kisantu deux Fermes-écoles (FE) à Kyanika et à Dembo dans le but unique de former de bons fermiers. L'idée générale était d'avoir une FE annexée à chaque station de mission pour générer la prospérité agricole de la région et favoriser le progrès matériel des populations. Dans ce type de formation, la durée des études est au minimum d'une année et au maximum de deux années, au terme desquelles un certificat de fin d'études est délivré. La langue d'enseignement est celle de la région. L'enseignement est essentiellement pratique ; on y affirme les grands principes de l'agriculture sans autres démonstrations que les observations directes des résultats obtenus dans les essais réalisés à l'école. La partie technique qui se borne à quelques notions, est répétée aussi souvent que nécessaire pour que les élèves en soient totalement imprégnés. Elles consisteront à l'explication du travail réalisé sur le terrain et se rapporteront uniquement aux cultures vivrières et économiques locales.

Pour être admis dans les FE, les candidats doivent avoir terminé le premier degré primaire ou avoir des connaissances équivalentes. Ils doivent être âgés d'au moins 16 ans et avoir une constitution physique les rendant aptes à l'exécution de travaux agricoles.

Suite au développement des FE il était important de créer un enseignement extra-scolaire s'adressant aux agriculteurs adultes, hommes et femmes, lettrés ou illettrés, dans le but d'en faire des agriculteurs plus performants, de meilleurs paysans

appliquant dans leur milieu les principes qui leur ont été enseignés. Pour réaliser cet objectif, des Centres d'Enseignement Pratiques Agricoles (CEPA) ont été créés par les missions dans le cadre d'un programme agricole arrêté par le Gouvernement, lequel subsidie l'outillage, le petit cheptel etc. La langue de la région est seule utilisée pour cet enseignement qui est essentiellement démonstratif, qui ne comporte aucune leçon théorique et qui se donne à pied d'oeuvre. Cet enseignement s'attache surtout à expliquer des pratiques agricoles que l'on tend à perfectionner ou à introduire ou celles nécessitées par les conditions du moment (maladies, insectes ravageurs, etc.) qui doivent être adaptées aux circonstances locales. La liste qui suit est citée à titre d'exemple :

- l'intérêt des rotations et des assolements;
- les dangers de l'appauvrissement du sol au point de vue de l'érosion;
- comment maintenir la fertilité du sol par l'utilisation de matières organiques végétales ou animales;
- les avantages et la préparation du compost en transformant des déchets végétaux sans les réduire en cendres;
- les dangers de l'érosion;
- les cultures en billons parallèles aux courbes de niveau;
- la formation progressive des terrasses;
- la nécessité de nourrir tous les animaux;
- la nécessité de séparer les sexes pour que les jeunes femelles ne soient pas saillies trop tôt;
- le choix des reproducteurs;
- la castration des jeunes mâles destinés à l'engraissement;
- la conservation et l'utilisation rationnelle du fumier;
- l'aménagement des abreuvoirs pour éviter la propagation de maladies;
- la création et l'utilisation des latrines;
- le chaulage des marécages;
- l'emploi de dipping tanks;
- la préparation des prépépinières et des pépinières;
- la préparation des fibres et le séchage du coton;
- l'aménagement de kraals rustiques pour le gros bétail et la récupération du fumier;
- le stockage rationnel et sécurisé des récoltes ... etc.

Les CEPA existant au Congo avant 1940 étaient au nombre de 19 ; huit dans la province de Léopoldville et onze dans celle de Costermansville.

Dans le but d'entretenir et de compléter les connaissances des instituteurs et moniteurs agricoles n'ayant pas suivi un cycle complet d'études ainsi que celles des diplômés, des Cours de Perfectionnement et d'Entretien (CPE) sont organisés en un cycle de leçons s'échelonnant sur trente quatre jours. La langue de la formation est celle de la région et la forme de l'enseignement est, le plus souvent, celle en usage dans l'école d'origine des élèves. Les programmes varient selon les cas et sont adaptés aux contingences locales ou aux nécessités du moment. Un certificat légal de fréquentation ou de capacité est délivré à l'issue des formations.

Les agronomats rencontrés durant la période précédente ont continué à exister durant la décennie 1931-1940 en propageant des méthodes culturales modernes par apprentissage direct. Ils sont restés localisés dans la province Orientale et dans le Nord de la province du Kivu. On parle en 1933 d'un roulement de 50 élèves dans les 4 agronomats de la province Orientale. Les agronomats seront arrêtés en 1936 sur ordre du gouverneur général, ... *car les caisses administratives des chefferies doivent prendre et conserver le caractère d'un trésor public, créé pour faire face aux dépenses d'ordre public ou social et non pour financer des entreprises à caractère commercial.*

Les écoles ménagères agricoles créées également la décennie précédente continuent une progression lente mais constante

Année	Nombre d'écoles	Nombre d'élèves
1931	8	?
1932	9	?
1933	9	233
1934	8	270
1935	11	319
1936	14	379
1937	16	369
1938	15	393
1939 (?)		
1944	26	728

malgré les difficultés de recrutement signalées. Le nombre des sections est passé du simple au double entre 1931 et 1940, et plus de la moitié des sections sont situées au Bas Congo et à Léopoldville où les sœurs de Notre-Dame de Namur se distinguent dans ce genre d'enseignement

Ainsi, juste avant la seconde guerre mondiale, l'enseignement agricole est structuré sur plusieurs niveaux :

- l'enseignement agricole proprement dit :
 - les EMA
 - les EPA
 - les FE
 - les écoles ménagères agricoles
- l'enseignement pour adultes
 - les CEPA et les CPE.

Il aura fallu près d'un demi-siècle de présence en Afrique centrale pour arriver à ce résultat.

On ne peut pas parler d'éducation agricole en gardant sous silence la formation agricole de masse pratiquée en milieu coutumier que furent les *cultures obligatoires* préconisées par E. Leplae. Cette méthode appliquée au Congo a donné d'excellents résultats qui ne pouvaient que s'améliorer avec l'intensification des méthodes d'enseignement mises en place.

Cette façon de faire fut appliquée tout d'abord dans la province Orientale qui produisit rapidement de grandes quantités de riz de montagne et dans le Maniema et les Ueles où s'implanta progressivement la culture du coton. Appliquée avec une très grande modération, cette méthode fut ensuite essayée dans toutes les régions de la colonie.

La méthode utilisée et les précautions indispensables à son bon fonctionnement normal peuvent être résumées comme suit :

- ces cultures doivent être organisées de manière à ne pas perturber les autres activités du pays ; pour cette raison on exempte de cette obligation les personnes qui travaillent dans les mines, dans les plantations industrielles, dans les établissements commerciaux et dans les services publics. On exempte également les personnes qui peuvent justifier une occupation autonome rémunératrice (pêcheurs, artisans

- installés à leur compte, tailleurs, etc.). Les pygmées sont également exemptés ;
- les cultures obligatoires sont choisies sur proposition des autorités indigènes de manière à ce que les récoltes puissent être vendues par les indigènes à un prix rémunérateur ;
 - en aucun cas, les récoltes obtenues des cultures obligatoires ne peuvent rester invendues. Au besoin, elles seront rachetées par le Gouvernement au moins au prix normal de ces produits ;
 - l'avantage social de ces cultures résulte de ce qu'elles sont effectuées par chaque indigène, dans son village et avec l'aide de sa famille. Il gagne ainsi l'argent nécessaire à ses besoins sans s'absenter de son domicile ;
 - les cultures vivrières sont choisies de préférence aux cultures d'exportation ; elles sont variées de manière à assurer une alimentation suffisante et bien équilibrée ;
 - en cas de grande abondance de ces cultures vivrières et seulement dans ce cas, des cultures de rapport (Elaeis, Hevea, caféier etc.) peuvent intervenir dans les cultures éducatives obligatoires ;
 - des semences améliorées par sélection scientifique, des jeunes plants et des boutures sont souvent distribués aux indigènes par l'administration ;
 - la durée de la culture obligatoire est d'environ 45 jours ; elle ne peut jamais dépasser 60 jours par année. Les récalcitrants sont généralement punis de quelques jours de travail au service de la communauté (nettoyage des routes, entretien des bâtiments publics, etc.) ;
 - il importe que les services agricoles de la colonie visitent souvent les villages et surtout aux époques de semis, d'entretien des cultures et de la récolte ;
 - il faut éviter toute exagération dans la fixation des surfaces imposées et faut toujours expliquer au chef du village la raison d'être des travaux qu'on demande. Les surfaces imposées commencent par 2 ou 5 ares, mais peuvent atteindre 25 ou 50 ares lorsque des cultures de rente (Elaeis, caféier...) font partie de l'imposition ;

- la population doit aussi être instruite; on doit lui apprendre le choix des terrains, les méthodes de défrichement, d'entretien et de récolte et lorsque la culture prend de l'extension il faut prévoir des services de protection, de stockage et de transformation éventuelle des produits ;
- il est également indispensable de créer des moyens de transport puissants par eau ou par terre capables de transporter les produits à tarifs réduits, même sur de très longues distances.

Pendant les 20 années précédant la seconde guerre mondiale, près de 1 500 000 indigènes du Congo ont bénéficié de cette formation tout en augmentant leur niveau de vie.

Mais l'enseignement de l'agriculture dans *les écoles primaires* évolue également pendant toute cette période. Plus personne ne conteste que l'enseignement essentiellement intuitif et démonstratif de l'agriculture possède, au point de vue de la formation générale, une très haute valeur éducative. On doit à l'inspecteur Deheyn une description très détaillée de la formation agricole dans l'enseignement primaire, dont nous reprenons l'essentiel ci-dessous.

On retrouve à l'école primaire, les mêmes principes que ceux appliqués dans toutes les autres formes d'enseignement agricole, notamment le souci d'être à la fois un enseignement théorique et pratique, prodigué de préférence à pied d'oeuvre, aux champs ou à l'élevage de l'école en ayant soin de suivre le rythme des saisons en utilisant la perception par les sens. La langue d'enseignement est la langue locale.

Au premier degré (années 1 et 2), il est souhaitable que l'enseignement soit orienté vers l'agriculture qui deviendra le centre d'intérêt pour tous. Les autres cours choisiront leurs exemples de préférence dans l'agriculture. A ce niveau on suggère une petite parcelle où les élèves cultiveront la plante de leur choix ; ils peuvent également prendre soin d'un animal dans la ferme.

Les propositions de cours pour la troisième année pourraient être relatives aux différentes espèces de terrains rencontrés près de l'école (caractéristiques, qualités, défauts), aux moyens utilisés pour essayer de les améliorer (engrais verts et autres), la

disposition des parcelles et la préparation du sol pour les semis et les plantations.

Les cours de la quatrième année auraient les différentes cultures pour objet. Les cultures de la région tout d'abord (variétés à choisir, plantation, semis, soin, récolte); le choix des boutures et des graines à retenir pour les plantations de l'année suivante. Les cultures fruitières (variété à choisir, greffage, soins) et les cultures d'exportation. La conservation et la transformation des produits ensuite, puis une information sur les principaux insectes et oiseaux nuisibles et la manière de les combattre.

Pendant la cinquième année, on réviserait les connaissances des années précédentes et on aurait pour objectif d'enseigner les types de petit bétail (animaux de basse cour : soins, maladies, remèdes, nourriture, choix des reproducteurs) et leurs conditions de logement (chèvrerie, étable, clappier, poulailler et pigeonnier). On ébaucherait également un enseignement sur le traitement des produits.

Le jardin de l'école et le matériel didactique réalisés par les élèves sont un passage obligé pour une formation de qualité.

Le jardin scolaire comprendra :

- des parcelles de démonstration (par classe);
- des cultures types;
- des systèmes de rotation types;
- des cultures comparatives;
- des collections d'arbres fruitiers, et d'essences de reboisement, d'ombrage ou pouvant servir de coupe feu;
- des parcelles individuelles de 10 à 20 m².

Les modèles de jardins joints au chapitre suivant sont tirés de la note de l'inspecteur Deheyn.

Les parcelles de démonstration sont la principale illustration du cours d'agriculture. Un essai démonstratif doit être simple et réalisé dans le but de démontrer la valeur *d'un seul* principe sur deux parcelles d'au moins 10 m x 6 m, séparées des autres par un sentier d'au moins 2 m. Quelques suggestions pour des sujets de démonstration :

- sol arable comparé au sol non travaillé ;
- sols avec amendements ou sans amendement ;

- sols améliorés (chaux, os calcinés, terre de forêt) et sols non améliorés ;
- fumure minérale ou sans fumure;
- avec écobuage ou sans ;
- enfouir le recru forestier ou le brûler;
- différentes profondeurs de labour ;
- paillage ou sans paillage ;
- deux écartements différents ;
- deux variétés différentes ;
- une variété sélectionnée et une autre pas sélectionnée ;
- deux dates différentes de semis ;
- ombrage ou sans ombrage ;
- deux différentes cultures associées ;
- culture sur billons ou pas ;
- pépinières en paniers ou pas

Il est souhaitable également que l'école possède une petite ferme construite en matériaux locaux, dont les élevages seront ceux de la région et dans laquelle on aura soin de récupérer le fumier. Les sujets de démonstrations pour la ferme pourraient être :

- construction d'abris ou de bâtiments en matériaux locaux;
- essais comparatifs de différents types de nourriture ;
- différents types d'enclos ...etc.

La propagande agricole dans les écoles sera faite au moyen d'affiches et de participation à des expositions ou a des foires locales.

Une formation agricole se donne également dans *les écoles normales* de deux manières ; au cours de la formation classique des instituteurs mais aussi aux instituteurs diplômés qui souhaitent devenir également des instituteurs diplômés de l'enseignement agricole. L'enseignement est en fait une répétition approfondie du programme de l'école primaire accompagné de cours de pédagogie et de méthodologie agricole. La langue d'étude est le français.

En première année d'étude, le programme comporte les mêmes matières qu'en troisième année primaire auxquelles on ajoute des notions de botanique (principaux organes des végétaux et leur fonction) ainsi que des travaux pratiques aux champs d'expérimentation.

Le programme de la seconde année d'études est similaire à celui de quatrième année primaire auquel des techniques horticoles sont ajoutées (marcottage, bouturage, greffe, écussonnage ...etc) ainsi que des notions de technologie (conservation des récoltes et transformation des produits). Des travaux pratiques aux champs d'expérimentation sont également prévus.

Le programme de la troisième année est, comme en cinquième année primaire, consacré à l'élevage. On y ajoute cependant des travaux pratiques à effectuer à la ferme modèle de l'école normale.

En dernière année, outre la révision des matières apprises pendant les trois années précédentes, on étudie les cultures de rapport de la région, les cultures à propager ainsi que des notions de sylviculture. On y apprend également à organiser les champs d'expérience à établir dans l'enseignement primaire. Quant à la formation des instituteurs diplômés de l'enseignement agricole, si elle fut conçue pendant la période étudiée, elle ne débutera effectivement que pendant la seconde guerre mondiale.

Mise à part les formations d'ingénieurs agronomes et de licenciés en sciences agricoles coloniales, l'organisation de l'enseignement agricole de la colonie est très semblable à celle dispensée en métropole avec même, un plus fort impact dans l'enseignement primaire

En 1936, l'INEAC prend sa part dans l'organisation d'une formation pour les agriculteurs en créant la notion de *paysannat-pilote* à Gandajika et en réalisant un essai de lotissement avec quelques cultivateurs des environs de la station. Les cultivateurs volontaires reçurent un terrain divisé en soles annuelles qu'ils cultivèrent selon une rotation étudiée et déterminée par l'INEAC.

Cet essai modeste préfigurait le développement essentiel de ce type de formation des paysans qui prendra un essor important dans la période de l'après-guerre. C'est dans cette période 1919-1939, marquée par une crise économique drastique, que naissent les trois formes de formation des paysans congolais :

- les cultures obligatoires ;
- l'enseignement (FE) et la formation des adultes (CEPA et CPE) ;

- le paysannat indigène.

On doit noter cependant que toutes les régions ne bénéficient pas d'un enseignement agricole tel que décrit ci-dessus.

L'enseignement agricole pendant la seconde guerre mondiale

Dès le début de la guerre, le pays se trouva dans une situation particulièrement difficile car il lui fallait à la fois trouver une solution pour le manque de relève, répondre aux demandes des alliés, notamment pour le café, l'huile de palme, les fibres, le copal, le bois et la viande. Les cadres civils européens furent privés de 25 % de leurs effectifs. Ces demandes devinrent plus importantes encore en 1942, avec la perte des possessions asiatiques anglaises et hollandaises. L'ordonnance 68/AIMO du 10 mars 1942 puis celles du 22 mars et du 3 avril précisèrent les produits de l'agriculture à fournir, notamment des vivres, du coton, d'autres fibres, des arachides, du riz, du maïs, du froment, des pommes de terre et des légumes, de l'huile de palme, du caoutchouc, des noix palmistes, du copal et du raphia.

Grâce au dur labeur des Congolais, à celui des agents des sociétés et de l'administration, des temporaires remplaçant les mobilisés ou des propagandistes agricoles volontaires, les engagements envers les alliés purent être remplis tout en continuant le développement agricole de la colonie. Beaucoup d'autochtones et d'européens laissèrent leur santé et parfois leur vie pour réaliser cet effort là.

Dans ces circonstances difficiles, on put apprécier la qualité professionnelle des divers diplômés des écoles d'agriculture et plus précisément des diplômés des EMA. La formation des instituteurs diplômés de l'enseignement agricole programmée en 1939 fut effectivement mise sur pied en 1940 par la CADULAC à Kisantu ; la durée de la formation fut fixée à un an. En 1942, au coeur de l'effort de guerre, le gouvernement autorisa les écoles normales de Tumba (Frères des Ecoles chrétiennes) et de Kikwit (Vicariat apostolique du Kwango) à organiser cette formation. A la fin de la guerre, 18 instituteurs diplômés de l'enseignement agricole étaient en poste dans les FE ou dans les écoles primaires.

Dans les EMA, la progression des inscriptions fut constante pendant toute la guerre comme le montre le tableau suivant.

Evolution du nombre d'étudiants des EMA ayant terminé l'année scolaire

Année	EMA Kisantu	EMA Kamponde	EMA Bunia	Total
1940	53	44	43	140
1941	58	56	72	186
1942	56	65	95	216
1943	59	73	106	238
1944	53	71	110	234

Moyenne annuelle	56	62	85	202

Contrairement à l'EMA de Kisantu qui reste stationnaire durant la guerre, les EMA de Kamponde et de Bunia sont en nette croissance d'étudiants. Fin 1944, 101 assistants agricoles diplômés provenant de ces écoles, dont 19 stagiaires, étaient au service de la colonie.

La même croissance du nombre d'élèves est observée dans les EPA puisqu'on passe de 33 étudiants en 1939 à plus de 200 à la fin de la guerre, pour les 5 écoles existantes :

- Bwamanda, créée en 1938 et dirigée par le vicariat apostolique de l'Ubangi ;
- Kingundi, dirigée par le vicariat apostolique du Kwango ;
- Gombe-Matadi, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes ;
- Bangadi, créée en 1941 et dirigée par un agronome de la colonie (province de Stanleyville) ;
- Bondo, créée en 1943 et dirigée par le vicariat apostolique de Bondo.

Quelques EPA ont été créées par des organismes privés, notamment Angodia créée en 1941 par une société cotonnière, mais généralement elles ne fonctionnent pas suivant le pro-

gramme fixé par le gouvernement et ne bénéficient donc pas du support financier de l'État.

La multiplication de ces écoles paraît nécessaire à la fin de la guerre, pour remplacer progressivement les anciens moniteurs agricoles illettrés ou peu qualifiés dont la formation est nettement inférieure à celle des diplômés des EPA et dont le rendement sur le terrain est insuffisant. Il est bon de préciser qu'à la fin de la guerre, 6 500 moniteurs dont quelques rares diplômés des EPA participent à la propagande agricole chez l'indigène; 5 100 au service de la colonie et des circonscriptions indigènes et 1 400 au service de sociétés intéressées par la production agricole indigène.

L'augmentation des FE et de leur population scolaire est très spectaculaire durant la guerre, puisque de 1939 à 1944 on passe de 39 étudiants à 650 et que 27 autres FE viennent s'ajouter aux deux FE existantes de Kiyanka et de Dembo contrôlées par la CADULAC. Ces fermes écoles se situent pour la plupart dans la province de Léopoldville (25), dans celle de Costermansville (2) et dans les provinces de Coquilhatville (1), d'Elisabethville (1) et de Stanleyville (1).

Fermes écoles	Pouvoir organisateur
FE de Kyanika	CADULAC à Kisantu
FE de Dembo	CADULAC à Kisantu
FE de Niebo	Vicariat apostolique de Kisantu
FE de Yungu	Vicariat apostolique de Kisantu (mission Ngidinga)
FE de Kimpangu	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Nkolo	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Bemba	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Kionzo	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Kingoma	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Luvaka	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Vunda	Vicariat apostolique de Matadi
FE de Totshi	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kikombo	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kingandu	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kimbau	Vicariat apostolique du Kwango

FE de Djuma	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Lumbi	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kisanji	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kingungi	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Sangomene	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kimpongo	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Yasa	Vicariat apostolique du Kwango
FE de Kizu	Vicariat apostolique de Boma
FE de Kuimba	Vicariat apostolique de Boma
FE de Mbingi	Vicariat apostolique de Beni
FE de Kiondo	Vicariat apostolique de Beni
FE de Monga	Vicariat apostolique de Bondo
FE de Mokabe-Kasari	Vicariat apostolique du Katanga
FE de Badza	Vicariat apostolique de l'Ubangi (mission Molegbwe)

À la fin de la guerre, on prévoit que l'extension des fermes écoles prendra une ampleur considérable si les organismes d'enseignement peuvent obtenir d'Europe le personnel qualifié indispensable.

La Cadulac-Kisantu en étant le promoteur de la formule des fermes-écoles poursuivait différents objectifs :

- le freinage de l'exode rural par la formation de la jeunesse rurale;
- un rôle d'information des adultes (invitation des parents à des conférences, visites guidées à la ferme, etc.) ;
- un rôle d'informateur pour les paysans de son secteur agricole ;
- champ d'essai pour l'introduction de matériel agricole (charrue, herse, ...) dans le milieu rural ;
- centre d'adaptation et de distribution de graines sélectionnées pour le secteur agricole ;
- remplacer les fermes-chapelles qui avaient été supprimées pour des raisons étrangères à la technique.

Néanmoins le développement des FE a rendu moins important celui des CEPA. Des 19 CEPA observés en 1939 il n'en reste que 5 en 1944 (Kimbau, Kibengele et Ngangu au Kwango, Mbingi et Kiondo dans la région de Beni). Il faut noter également

que seules les provinces de Léopoldville et de Costermansville ont eu des CEPA ; cela étant dû probablement au fait que la Cadulac était présente dans ces deux provinces. L'évolution du nombre de CEPA durant la guerre est reprise dans le tableau suivant :

	1939	1940	1941	1942	1943	1944
Province Léopoldville	8	3	?	3	3	3
Province Costermansville	11	9	1	1	2	2

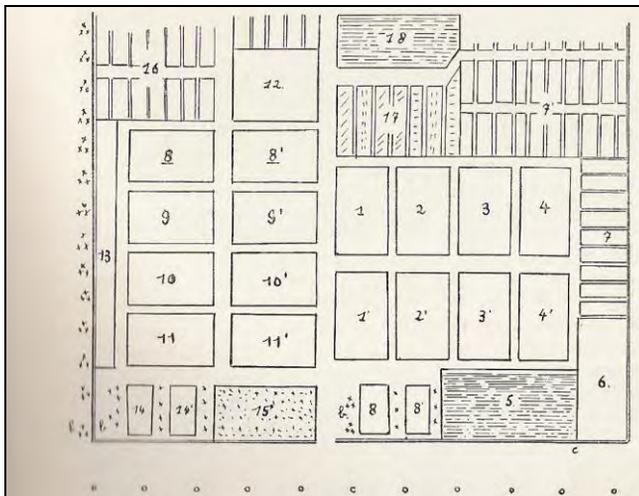
Les sections post-normales visant à donner en une année une formation agricole aux instituteurs diplômés ont toutes été localisées dans la province de Léopoldville. 3 de ces formations existent en 1939 (Yasa, Tumba et Kikwit). En 1940 on ouvre également une telle formation à Kisantu. En 1942, seules Tumba et Kikwit fonctionnent. En 1943, 12 instituteurs ont suivi cette formation ; la section de Kisantu est suspendue faute de personnel à cause de la guerre. En 1944, 6 instituteurs seulement ont suivi cette formation suite à la fermeture de Tumba pour incompétence du personnel missionnaire enseignant. Cette remarque est étrange vu la qualité de l'enseignement des Frères des Ecoles chrétiennes et surtout de l'expérience qu'ils ont de l'enseignement agricole en Belgique (École de Carlsbourg).

En 1942, les stations INEAC de Yangambi et de Bambesa adoptent également la formule des paysannats d'autant plus que ceux-ci furent vivement encouragés par les sociétés cotonnières effrayées par la diminution de planteurs de coton et par le caractère destructeur de leurs méthodes culturales.

Enfin il faut citer la demande de création en 1944 des fermes-écoles pour candidats colons européens, à la demande des Européens dont les enfants bloqués au Congo à cause de la guerre ne pouvaient pas aller chercher cette formation en Europe. La proposition vient surtout des expatriés de la province du Katanga. Cette demande ne fut pas prise en considération par le gouvernement général, du moins à cette époque, car on verra apparaître cette formation dans le développement du plan décennal.

Il reste à dire un mot des cours d'agriculture dans l'enseignement général primaire puisqu'on sait que depuis décembre 1938 une mission d'inspection menée par un agronome spécialisé dans les questions d'enseignement contribue à améliorer les cours agricoles dans les écoles rurales et normales. Pendant la guerre, on insiste pour que l'enseignement primaire soit moins conçu comme exclusivement orienté vers le secondaire, mais davantage vers une profession qu'exercera inévitablement l'élève qui cessera la scolarité après le primaire.

La tendance générale observée dans l'enseignement agricole durant la guerre est le renforcement de la formation scolaire au détriment de la formation extra scolaire. On remarque d'ailleurs que les leçons d'agriculture s'étendent aussi à l'école des filles à partir du deuxième degré d'enseignement. Entre leurs cours ménagers, les jeunes filles de 10 à 16 ans s'occupent également d'élevage, de laiterie, de cultures maraîchères, l'ensemble comportant environ une centaine d'heures de cours pratiques par an.



Type de jardin scolaire pour école primaire du second degré préconisé par J.-J. Deheyn, inspecteur de l'enseignement agricole au Congo belge.

À l'avant plan du jardin et hors clôture, on trouve une rangée d'arbres fruitiers; entre certaines parcelles et hors clôture également, on trouve des plantations de bananiers (b)

Les travaux de quatrième année se feront sur les parcelles suivantes :

- 1-1',2-2',3-3',4-4' : essais démonstratifs
- 5 : fruits divers
- 6 : légumes indigènes et légumineuses
- 7 : parcelles individuelles
- 8-8' : compost

Les travaux de cinquième année se feront sur les parcelles suivantes :

- 8-8',9-9',10-10',11-11' :essais démonstratifs
- 12 : culture type
- 13 : différentes variétés de plantes vivrières de la région
- 14-14' :compost
- 15 : fruits
- 16 : parcelles individuelles

Les travaux de la sixième année se feront sur les parcelles suivantes :

- 17 : germoir, pépinières, arbres greffés
- 18 : fruits divers.

En ce qui regarde le jardin scolaire pour école primaire du premier degré, celui-ci se trouvera très près de l'école (e) et sera entouré, hors clôture, de bananiers (b) ou d'autres arbres fruitiers (a).

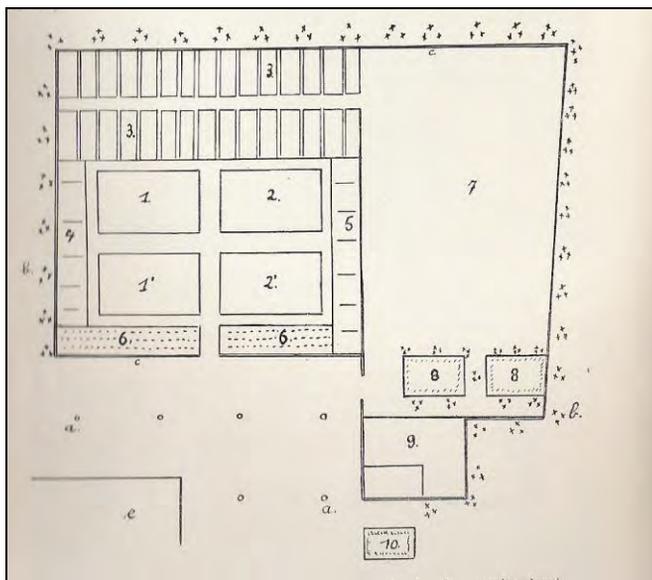
Les élèves disposeront de parcelles individuelles (3).

Les parcelles 1-1' et 2-2' seront utilisées pour les démonstrations; les parcelles 4 contiendront les collections de légumes locaux et importés tandis que la parcelle 5 contiendra la collection des légumineuses de couverture.

Au 6, on trouvera une plantation d'ananas ; au 7 des cultures de rente et au 8 les compostières.

L'emplacement 9 se rapportera à l'élevage de l'école (basse-cour, chèvres, porcs) et le 10, sera l'emplacement du fumier.

Un plan de ce type de jardin est repris à la figure suivante.



Type de jardin scolaire pour école primaire du premier degré
 Préconisé par J.-J. Deheyne, inspecteur de l'enseignement agricole
 au Congo belge



Jardin scolaire agricole.

L'enseignement agricole de l'après-guerre à l'indépendance

L'après-guerre va voir, en métropole, un bouleversement important de l'enseignement supérieur agricole qui quitte le ministère de l'Agriculture et est rattaché à celui de l'Éducation nationale. En 1947, l'enseignement supérieur agricole devient de niveau universitaire et passe à 5 années de formation en deux cycles de 2 ans (candidatures) et de 3 ans (ingénieur). La formation scientifique se renforce, les résultats obtenus au Congo par l'INEAC n'étant pas étrangers à cette décision; il existe dans les trois Instituts agronomiques une formation spécifique pour l'agronomie des régions chaudes. En 1949, pour s'aligner sur l'enseignement technique supérieur, une nouvelle formation est créée en agronomie, celle des ingénieurs techniciens en agriculture, formation dans des écoles spéciales en un cycle de trois ans. Deux filières sont créées dès le départ, une des deux étant orientée vers l'agronomie des régions chaudes.

Dans l'immédiate après guerre, pour répondre au besoin urgent de techniciens agricoles dans la colonie, on avait créé une formation de technicien supérieur en agronomie coloniale, formation en un an accessible aux techniciens agricoles diplômés et aux jeunes ayant terminé leurs humanités avec succès pendant la guerre et qui en raison des circonstances n'avaient pas pu compléter leur formation par des études supérieures.

A la même époque, l'Institut Agronomique de Louvain crée une formation spéciale de gradué en agronomie, formation supérieure en trois ans qui remplace la formation antérieure de licencié en agronomie, mais dont le titre n'est pas légal. Dans toutes ces formations, la spécialisation en agriculture des régions chaudes est la plus suivie.

Cette nouvelle organisation de l'enseignement supérieur agronomique en Belgique va rapidement amener dans la colonie un nombre important de jeunes diplômés de grande valeur professionnelle, dont les entreprises agricoles, l'enseignement et

les services agricoles de l'État ont un urgent besoin. Ces promotions d'après guerre, tout en conservant les qualités de dévouement et de persévérance de leurs prédécesseurs, ont amené en plus une grande rigueur scientifique et un savoir faire technique incontestables eu égard le développement agricole de cette période.

L'enseignement agricole dans la colonie et la formation professionnelle des paysans, vont subir également de grandes modifications, on peut constater notamment :

- la perte de vitesse des fermes-écoles dès 1945;
- la création de nouvelles EMA qui changent de nom et deviennent des EAA (écoles d'assistants agricoles), et surtout la multiplication des EPA;
- la création d'écoles à orientation spécialisée ;
- la création d'un enseignement universitaire y compris une faculté d'agronomie ;
- la création à l'INEAC (Yangambi) d'un centre de perfectionnement pour assistants agricoles ;
- l'intensification de la création et de l'organisation des paysannats dans toutes les régions.

Les fermes-écoles qui avaient connu une croissance importante pendant la guerre connurent une période d'apogée jusqu'en 1947 mais l'expérience échoua. Cet échec d'après la Cadulac fut attribuable à diverses causes:

- il apparaissait à l'expérience que certains jeunes gens trouvant l'occasion rêvée de passer deux années à travailler très peu, à être nourris et habillés gratuitement, fréquentaient l'école de manière non assidue et avec peu de discipline (il y avait eu d'ailleurs des exclusions) ;
- d'autre part, la remise aux élèves d'un certificat de sortie, leur laissaient penser que cela leur donnait le droit d'occuper une situation de clerc chez l'Européen ;
- la fixité de l'école était un handicap car elle provoquait un recrutement de plus en plus « excentrique » ;
- de nombreux élèves considéraient les FE comme des établissements d'enseignement ordinaire et ne les fréquentaient qu'avec l'espoir d'obtenir un diplôme leur assurant les portes du salariat ;

- ceux qui tentaient de s'installer, se heurtaient comme jeunes célibataires sans influence à une société rurale égalitaire qui n'appréciait pas les initiatives et qui prétendait en partager les bénéfices ;
- la difficulté de trouver du personnel enseignant nombreux, possédant une expérience pratique suffisante de l'agriculture et capable de trouver des méthodes plus rationnelle et de les démontrer sur le terrain ;
- la constatation que sans engrais, sans machines et sans animaux de trait, un jeune agriculteur célibataire ne pouvait, - sauf dans quelques régions privilégiées-, gagner un salaire égal à celui d'un ouvrier semi qualifié.

Et pourtant, en 1945, 65% des jeunes gens formés depuis 1941 étaient en cours d'installation et une vingtaine de jeunes paysans étaient déjà installés. En 1947, leur nombre atteignait 179 unités.

Dès 1947, l'administration envisagea la suppression des fermes-écoles peu fréquentées mais en continuant à encourager l'installation des élèves sortants. En 1948, le nombre d'élèves chuta à 425 éléments ; 6 FE donnaient encore de très bons résultats en formant notamment des maraîchers ou en épaulant l'action des paysannats en gardant dans le milieu rural des jeunes gens trop jeunes pour adhérer à cette formule.

En 1949 il ne restait en activité que 10 FE dont une nouvelle située à Dakwa près de Bondo. Dans la région de Léopoldville, les FE fermaient les unes après les autres malgré l'évidence de certains résultats comme des groupements de jeunes paysans ou la constitution de nouveaux villages. Cette même année, Le père jésuite L. Bruyns essaya en vain de donner un nouveau souffle à la formule en créant à Boko-Nzadi, près de Kisantu, une espèce de coopérative-ferme-école.

En 1950 plus aucune ferme-école n'existe dans le Kwango alors que dans le vicariat de Kisangani leur situation se maintient. Seules les fermes-écoles de la région de Beni-Lubero au Kivu donnent de bons résultats. En 1951 il ne reste que les FE de Boko-Ndazi et de Nlembo dans la province de Léopoldville, celle de Bwaka en Province Orientale, celle de Mokabe-Kasari au

Katanga et celles de Kyondo et de Mbingi au Kivu qui forment et installent des fermiers progressistes.

En 1954 ces deux dernières FE disparaissent ; en 1955 Mokabe-Kasari disparaît également mais en 1956 une nouvelle FE apparaît au Kivu (Kikungwa). En 1956, les 3 FE survivantes totalisent à peine 95 élèves et en 1957 Kyondo disparaît à son tour. Il reste 56 élèves pour Kikungwa et Boko-Nzadi, cette dernière s'arrêtant en 1958.

Malgré cet échec, l'expérience des fermes-écoles ne fut pas négative; la création de celles-ci fut manifestement prématurée. Mais bâties sur d'autres bases et dans d'autres conditions, il n'était pas téméraire de croire que l'idée puisse être reprise un jour. La formule a d'ailleurs été retenue dans les fermes-écoles pour colons européens de Mushweshwe, de Loda et de Stanleyville.

Des trois EMA existant à la fin de la guerre, seule celle de Kamponde existera encore en 1960. Néanmoins cinq nouvelles EAA (école d'assistant agricole) seront créées. La plus ancienne EMA de Kisangani fermera ses portes en 1956 et l'école de Bunia sera transformée en EPA. Les 335 étudiants assistants agricoles recensés en 1958 proviennent des EAA de :

- Kaseya (Kongolo) créée en 1955 ;
- Kamponde qui devient la plus ancienne, créée en 1937 ;
- Gombe-Matadi créée en 1953 ;
- Bengamisa ouverte en 1951 comme école du régime officiel créée grâce au plan décennal ;
- Butembo créée aussi en 1951, où on forme également des assistants vétérinaires.

L'école privée d'Alberta-Yaeseke, créée en 1947 par les Huileries du Congo belge (HCB) et dont le directeur est un cadre de cette compagnie, forme également des assistants agricoles dont le diplôme n'est pas reconnu par l'État. Dans cette dernière école l'enseignement est spécialisé dans les cultures pérennes de rente (café, cacao, thé, hévéa, palmier à huile) et les diplômés trouvent un emploi dans les plantations de la compagnie. Les premiers de promotion étant dirigés vers le département des recherches des HCB à Yaligimba, les autres comme assistants ou plus tard comme responsables de division. En fait les HCB ont formé leurs

staffs africains depuis 1916 dans une école fondée par le père Dereume à Alberta-Ebonda. C'est la partie agricole de cette école réorganisée qui forme aussi des clercs et des artisans, qui va devenir l'EAA.

Les écoles professionnelles agricoles qui étaient au nombre de cinq à la fin de la guerre, seront plus nombreuses au moment de l'indépendance et auront une population scolaire de 1308 étudiants. On a déjà vu que l'EMA de Bunia avait été transformée en EPA ; mais certaines fermes-écoles obtiennent aussi un statut d'EPA comme celle de Kuimba dans le district du Bas-Congo (Arrêté 80/Agri. du 16/02/1947) et dans le même district, celles de Ngindinga, de Nlembo (Kipako) et de Makeni (Kimvula) (Arrêté 655/Agri. du 27/08/1946).

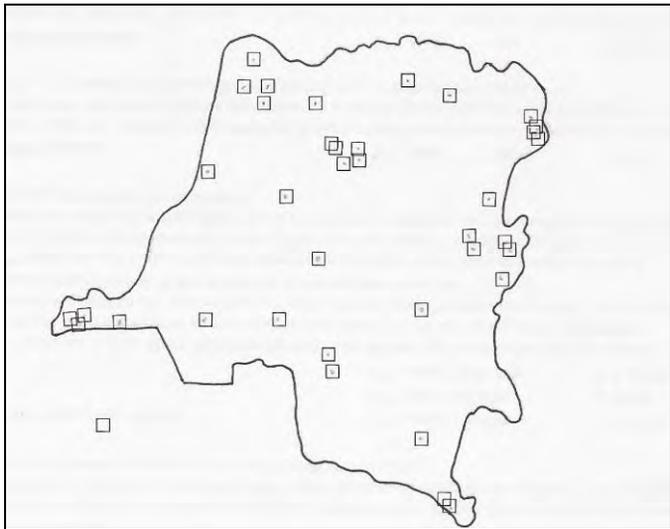
Onze EPA ont bénéficié du programme de constructions scolaires du Fonds du Bien-Être Indigène (FBI) dont celle d'Omendjadi (1954) et celle de Gandajika-Kasanga (1957). D'autres ont été créées par le gouvernement notamment celles de Bena-Longo (1954), de Kimbao (1946) et de Zomfi (1949). Certaines créées par des organismes privés sont reconnues par l'État notamment l'EPA d'Angodia créée par la Cotonco en 1941. D'autres donnent une formation spécialisée en horticulture, comme celles de Kabare (1956), de Léopoldville (1953) et de Kisangani ; en génie rural comme celle de Kalambo (1957) ; pour la pêche comme celle de Kilwa au lac Moero ou même pour les infirmiers vétérinaires, comme celles de Bolombo, et de Coquilhatville. On peut encore citer les EPA d'Inongo (1956), de Mandongo (1951), de Bondo, de Boende (1948), de Mbao, de Tongoni, de Kasaji (1945) et de Baudouinville (1955), sans oublier la plus ancienne créée en 1938, celle de Bwamanda.

En 1959, 1 750 000 élèves et étudiants, dont la plus grande partie dans l'enseignement primaire, reçoivent une formation scolaire au Congo. Un nombre très important de ceux-ci étudient des notions d'agriculture tropicale et exécutent des travaux pratiques. 2 200 étudiants des EAA, des EPA et des FE deviennent des professionnels de l'agriculture tropicale.

L'emplacement des EPA ne correspond pas à celui des stations de l'INEAC alors qu'un jumelage de cette sorte semblait assez logique. Mais l'INEAC ne souhaite jamais être embarrassé

par ce type d'établissement ; ce n'était d'ailleurs pas sa mission. En 1946, le gouvernement général étudia la possibilité de créer une EMA à Yangambi et malgré le refus de l'INEAC il revint à la charge en 1949, mais en vain.

L'INEAC, grâce au plan décennal et à la direction éclairée et intelligente du directeur Jurion, connut un essor important et on peut affirmer qu'en 1960, cet Institut est devenu un des plus réputés centre de recherches agronomiques tropicales au monde. Il doit ce succès à la présence simultanée, sur un même site, de divisions de recherches agronomiques et de divisions de recherches scientifiques utiles à l'agriculture, comme celles de Botanique, de Génétique, de Climatologie, de Physiologie végétale, d'Agrologie ou de Biométrie ; les ingénieurs agronomes chercheurs des unes, côtoyant avec profit les docteurs en sciences des autres. Dans toutes les stations de l'INEAC, celui-ci mettra à la disposition des paysans et des compagnies, des plants et des semences dont la valeur a été éprouvée par de très nombreux essais. La multiplication des stations et leur dispersion raisonnée dans tous les types d'écotopes autorisaient et garantissaient les conseils prodigués à tous les types d'agriculture.



En 1960, 27 années après sa création (donc pendant un temps relativement court, si l'on tient compte des aléas de la guerre), l'INEAC avait 34 stations réparties en 4 types différents :

- les stations de recherches agronomiques (5) ;
 - les stations d'expérimentation (6) ;
 - les stations d'essais (7) ;
 - les centres et plantations expérimentaux (16) ;
- dont la répartition géographique était la suivante :

Province	Stations de Recherches Agronomiques	Stations expérimentales	Stations d'essai	Centres et plantations expérimentales
Léopoldville	Mvuazi	Kiyaka	Gimbi Kondo Luki	
Kasai		Gandajika		Mukumari Bena Longo
Katanga		Keyberg	Kipopo Kaniama	Simama
Equateur		Boketa		Mutubongo Bongabo Bokondji Binga
Orientale	Yangambi Bambesa Nioka	Mont Hawa Gabu	Eala	Barumbu Elisabetha Bembelota Yangambi Nebonguma Magombo Gazi
Kivu	Mulungu		Lubarika	Ndihira

Toutes les stations ont eu également un rôle de formation, notamment par l'exemple et les conseils qu'elles donnaient, mais aussi en recevant et en formant les stagiaires des EMA puis des EAA.

On peut difficilement se rendre compte aujourd'hui de ce que représentait la couverture agricole scientifique et technique du Congo. Pour fixer les idées, il suffit de préciser que fin 1952, les services agricoles de la colonie employaient un personnel qualifié de 633 européens et disposaient de crédits atteignant 14 500 000 dollars et qu'en plus, l'INEAC utilisait 318 agents dont 150 universitaires pour un budget de plus de 7 600 000 dollars. A la même époque, *pour son programme mondial* d'assistance, la FAO disposait d'un budget d'un peu moins de 6 000 000 de dollars et n'employait que 271 experts.

En 1960, 251 universitaires seront occupés dans les centres de recherches agronomiques aidés par 163 adjoints dont 11 assistants agricoles congolais et par 40 assistants agricoles auxiliaires congolais. Depuis 1956, l'INEAC a engagé 51 assistants agricoles dont plus de la moitié travaillent au siège central de Yangambi. Bien qu'adversaire de l'installation d'une EMA dans leur centre de Yangambi, les responsables de l'INEAC se rendent compte qu'il faut entretenir les connaissances techniques des adjoints et des auxiliaires dans une structure de formation continuée. Ils créent alors le *Centre de perfectionnement de Yangambi pour Assistants Agricoles* (CPAA) ouvert à tous les assistants agricoles nouvellement diplômés ou déjà sous emploi, à raison de 25 au maximum par session. Les frais de pension sont à charge des AA ou des employeurs. Le CPAA dirigé par l'ingénieur agronome H. Van Leuven établit des contacts avec les directeurs des EAA dans le but de faire adopter par toutes les écoles le système d'appréciation de l'INEAC. On crée également une session de formation et des stages de perfectionnement pour les enseignants des EPA et on propose pour ces écoles la création d'une troisième année destinée aux études pratiques en milieu rural avant les examens de fin d'études. D'autre part, les directeurs des EAA sont invités aux réunions INEAC-Services agricoles de la Colonie et le CPAA organise à Yangambi une réunion annuelle des directeurs des EAA, des professeurs et des inspecteurs de l'enseignement agricole. Aux cours de ces réunions, on décide de ramener l'âge minimum d'entrée en EAA à 14 ans et d'en permettre l'accès par concours et plus par examens ; on décide également que la formation dans le CPAA ne sera pas poussée sur

des spécialisations, sauf si c'est une spécification souhaitée par l'employeur. On invite le personnel des écoles d'agriculture à mettre tout en oeuvre pour promouvoir la propagande en faveur du développement de l'enseignement agricole, et le gouvernement à créer des distinctions honorifiques pour récompenser et stimuler les assistants agricoles méritants.

On précise d'autre part que les écoles d'agriculture ont avant tout un but éducatif et ne visent pas à la rentabilité qui déformerait les objets pédagogiques. On préconise également que, dans le cadre de la formation EAA, une place soit réservée à la méthodologie et à la pédagogie de manière à familiariser les assistants aux méthodes de diffusion des idées. Le CPAA a eu trop peu de temps avant l'indépendance pour marquer profondément l'enseignement agricole au Congo.

Mais l'INEAC formait également et de manière directe les paysans des zones rurales. On a déjà vu que cette Institution avait déjà créé un paysannat à titre d'essai avant la seconde guerre mondiale. La formule des paysannats va être appliquée à l'ensemble des zones rurales présentant des méthodes culturelles différentes.

Ainsi l'INEAC créera avec l'aide des services de l'agriculture :

- des paysannats à dominance de cultures annuelles qui occuperont 183 300 paysans
 - sur forêt : comme le *paysannat Turumbu* (1 925 paysans, 17 540 hectares) organisé sur une base communautaire et pratiquant le système en couloirs axé sur la culture des plantes vivrières ; par exemple, 5 soles en culture (riz ou maïs, coton, maïs-coton, arachides, manioc-bananiers), les autres soles en jachères ;
 - comme le *paysannat Babua* (12 356 paysans) organisé sur base individuelle, utilisant également le système en couloirs axé sur les cultures coton-arachide et plantes vivrières ;
 - comme le *paysannat de ceinture de Stanleyville*, composé de 2 198 fermettes, organisé sur base individuelle.
 - sur savane de basse altitude :

comme le *paysannat de Gandajika* (10 800 paysans) fondé en 1936 et organisé sur base individuelle en pratiquant des lotissements alignés sur lesquels on trouve, par exemple, 4 soles en culture (coton, maïs-coton, arachides-haricots, manioc) les autres soles étant en jachère. Le travail est mécanisé et des engrais sont appliqués ;

comme le *paysannat de la Ruzizi* organisé sur base individuelle et dans lequel on cultive essentiellement du coton et des vivres et où on pratique également le reboisement.

- sur savanes de hautes altitudes :

paysannats à caractère mixte sur lesquels on trouve des cultures vivrières et des cultures pérennes, des pacages, du reboisement ainsi que des travaux de mesures anti-érosives.

- des paysannats à dominance de cultures pérennes généralement à caractère mixte : on y cultive du caféier robusta (35 500 hectares) ou arabica (6 200 hectares); des palmiers *Elaeis* (88 250 hectares); des *Hevea* (20 400 hectares); du théier (365 hectares); du cacaoyer (325 hectares).
- des paysannats spéciaux, où le système bantou est déjà dépassé (3 408 paysans): organisés sur base communautaire et assistés par la mission anti-érosive (MAE) ou par le Groupe d'Economie Rurale (GER). On y applique des techniques comme l'irrigation, l'assainissement ou les applications d'engrais raisonnées.

La présence sur le terrain de la MAE et du GER a permis d'étudier les réactions des populations rurales mises en présence de modifications rapides et profondes de leurs méthodes de travail ancestrales.

Le paysannat extensif peut se définir comme une codification raisonnée des méthodes culturelles indigènes et une remise en ordre de ce qu'elles ont d'anarchique et d'inorganisé. Le côté technique est simple, ne bouleverse pas le système indigène, ne demande pas d'équipement compliqué et peut s'appliquer à des régions étendues. L'introduction de variétés améliorées, les rotations, le respect du calendrier de culture et le développement

de cultures industrielles suffisent généralement à populariser la formule. La méthode appliquée a le mérite de garder le paysan dans les zones rurales mais son rôle principal est d'accélérer l'évolution naturelle du paysan en lui faisant franchir, en l'espace d'une génération, ce qui a demandé plusieurs siècles aux paysans de la métropole.

Dans le milieu rural traditionnel, les services de l'agriculture ont continué leur politique de travaux d'ordre éducatif comme les cultures imposées ainsi que la propagande agricole et la distribution de matériel sélectionné en provenance de l'INEAC. Ils ont aussi créé un réseau de stations d'adaptation locale (SAL, 21 stations), et un autre de centres d'essais locaux (17 centres). Ces derniers sont répartis de telle sorte que chacun d'eux se trouve dans l'aire d'action d'un poste de l'INEAC avec lequel il se tient en liaison permanente.

Les essais comparatifs locaux réalisés par les SAL sont établis d'après des protocoles rédigés de commun accord entre l'INEAC et les services de l'agriculture; l'interprétation des résultats et les recommandations sont du ressort de l'INEAC. La diffusion en milieu indigène est réalisée suivant un plan de rinçage étudié de commun accord entre les spécialistes des services agricoles et ceux de l'INEAC.

Il est évident que tous ces lieux locaux de développement agricole sont des endroits privilégiés où les étudiants assistants agricoles peuvent effectuer leur année de stage obligatoire avec profit et sous le contrôle d'un spécialiste de la profession agricole. Mais ce réseau est encore complété par d'autres organismes comme les centres d'économie rurale et de mécanisation (50 centres), par les centres piscicoles d'alevinage (69 centres), par les centres zootechniques (61 centres), par les offices des produits agricoles (9 offices) et par les coopératives agricoles au nombre d'une petite cinquantaine, dont nous reproduisons la distribution en annexe..

Juste après la seconde guerre mondiale, des difficultés d'ordre administratif dont la raison majeure était le dédoublement de l'autorité dans une région particulièrement difficile, amenèrent la suppression du secteur agricole de la CADULAC avant que celui-ci n'ait provoqué une évolution sérieuse de l'agriculture de

la région. Néanmoins, l'action de la CADULAC fut efficace dans la multiplication des arbres fruitiers dans les « nkunku », dans le développement de l'aviculture et de la cuniculiculture.

Mais l'événement le plus considérable de cette période fut la création à Léopoldville en 1954 de l'université Lovanium et l'ouverture dans cette université d'un Institut agronomique, dont la grille des cours était similaire à celle des Instituts agronomiques en Belgique. L'Institut agronomique vit le jour au sein de la Faculté des Sciences. Le laboratoire de microbiologie-technologie fut ouvert en 1956 et celui de pédologie en 1957 comme les départements de phytotechnie-écologie et d'économie rurale. L'université acquit une station expérimentale pour les études agronomiques et zootechniques. Le département de zootechnie s'ouvrit en 1958 et en février 1960 l'université racheta un domaine d'élevage (Righini à Livulu). Cet Institut devint Faculté en 1960 juste après que le premier ingénieur agronome du Congo, P. Lebughe eut reçu son diplôme. À cette date, quelques étudiants, une douzaine, se destinaient au métier d'ingénieur agronome. Deux choses sont remarquables dans cette création :

- le Congo possède une faculté d'agronomie *avant* la métropole où les Instituts agronomiques ne deviendront des facultés qu'en 1964-1965 ;
- on n'a pas jugé utile de créer au Congo un enseignement supérieur hors université (A1A) comme ce fut le cas en Belgique (école spéciale d'ingénieurs techniciens agricoles) où la première promotion a été diplômée en 1951.

En 1959, considérant l'évolution du Congo au point de vue politique, économique et social, il a été jugé indispensable d'améliorer de manière appréciable l'enseignement agricole existant et de lui donner progressivement une plus grande extension, de manière à disposer, en nombre suffisant, d'écoles d'agriculture du niveau métropolitain A2A et A3A. Cette nouvelle réforme a débuté au cours de l'année scolaire 1959-1960 pour l'enseignement agricole :

- 5 EAA ont été classées dans la catégorie des *Ecoles techniques secondaires supérieures* donc au niveau A2A ; ce sont les écoles de Gombe-Matadi, Bengamisa, Butembo, Kamponde et Kongolo.

- L'école d'assistants vétérinaires de Butembo a aussi été classée dans cette catégorie sous la dénomination d'École technique secondaire supérieure vétérinaire (ce type d'enseignement n'existait pas en métropole);
- les programmes de 8 EPA ont été renforcés et la durée des études a été portée à 4 années ; elles furent classées dans la catégorie des *Ecoles professionnelles secondaires inférieures agricoles* donc au niveau A3A. Les meilleurs sujets de ces écoles peuvent suivre les cours des A2A. Ce sont les écoles de Kimbao, Bafwasende, Paulis, Bangadi, Kalambo, Kisamba, Bena-longo et Gandajika.
 - Les autres établissements scolaires jadis dénommés « professionnels » ont été reclassés dans la catégorie apprentissage. Selon le cas, ces écoles seront appelées *Ecoles d'apprentissage agricole ou Ecole d'apprentissage horticole*. Ce sont les écoles agricoles de Inongo, Zomfi, Boende, Bonkita, Mondongo, Bwamanda, Angodia, Bondo, Pimbo, Kyondo, Omendjadi, Salushimba, Kasaji et Baudouinville ; les écoles horticoles de Yolo-Léo, Kisantu et Kabare, l'école professionnelle de pêche de Kilwa, et les deux écoles professionnelles d'infirmiers vétérinaires de Bolombo et de Loda.

Trente quatre écoles existent donc encore en 1959.

Au premier janvier 1959, 244 assistants agricoles diplômés et employés par l'État, ont été promus au grade d'agronome-adjoint. À l'INEAC, un cinquième des assistants engagés depuis 1956 ont également été promus à ce grade. Les Huileries du Congo belge (HCB) vont même plus loin, puisque certains diplômés de l'EAA de Yaeseke sont nommés chef de division en plantation (responsable du développement de 2 000 hectares), c'est-à-dire qu'ils font partie des cadres de la plantation. D'autres diplômés sont devenus des auxiliaires de gestion des coopératives agricoles ; d'autres sont devenus des planteurs indépendants contribuant ainsi à créer une classe moyenne rurale aisée.

Dans les tableaux qui suivent, les chiffres présentés se rapportent à l'issue de l'année scolaire 1958-1959. L'année scolaire suivante venait de se terminer à la date de l'indépendance

et les chiffres s'y rapportant n'ont pas été publiés à notre connaissance.

Le tableau suivant reprend les statistiques par province et par école fin de l'année scolaire 1958-1959

Etablissement	régime	personnel (b)	élèves (a)	diplômés	(a)/(b)
---------------	--------	------------------	---------------	----------	---------

Province de Léopoldville					
Gombe-Matadi	Cath	4	64	17	16.0
Kimbao	Off	4	33	20	8.3
Inongo	Off	5	40	14	8.0
Zomfi	Off	4	29	21	7.3
Yolo-Léo	Off	4	75	24	18.8
Kisantu	Cath	5	91	12	18.2
		26	332	108	12.8
Province de l'Equateur					
Bolombo	Off	2	27	8	13.5
Boende	Cath	4	94	22	23.5
Bonkita	Cath	4	39	11	9.8
Mondongo	Cath	3	127	29	42.3
Bwamanda	Cath	4	93	24	23.3
		17	380	94	22.4
Province orientale					
Bengamisa	O.C	11	137	8	12.5
Bafwasende	Off	4	53	16	13.3
Paulis	Off	5	48	10	9.6
Bangadi	Off	6	60	10	10.0
Loda	Off	3	34	-	11.3
Angodia	Cath	5	91	29	18.2
Bondo	Cath	4	70	12	17.5
Pimbo	Cath	3	83	18	27.7
		41	576	103	14.0
Province du Kasai					
Kamponde	Cath	5	43	11	8.6
Bena-Longo	Off	5	50	19	10.0
Gandajika	Off	5	39	19	7.8

Omendjadi	Off	5	53	12	10.6
Salushimba	Off	5	38	-	7.6
		25	223	61	8.9
Province du Katanga					
Kongolo	O.C	12	136	19	11.3
Kilwa	Off	6	40	12	6.7
Kasaji	O.C	4	50	-	12.5
Baudouinville	Cath	4	66	11	16.5
		26	292	42	11.2
Province du Kivu					
Butembo	O.C	14	145	26	10.4
Butembo	O.C	2	13	2	6.5
Kalambo	Off	4	60	-	15.0
Kisamba	Off	4	63	-	15.8
Kyondo	Off	1	38	-	38.0
Kabare	Cath	4	56	27	14.0
		29	375	55	12.9
Total Congo		164	2178	463	13.3

Bolombo & Loda forment des infirmiers vétérinaires ; Butembo des assistants vétérinaires. O.C : officiel congréganiste; Cath : catholique; Off : officiel.

Âges normaux d'admission et durée des études dans chaque type d'école du nouveau programme

Type d'école	âge	durée
Technique secondaire inférieur	12	4 (ou 5)
Préparatoire Technique secondaire supérieur	14	1
Technique secondaire supérieur	15	(3 ou) 4
Professionnel secondaire inférieur	12	4 (ou 5)
Centre d'apprentissage (programme congolais)	14	2

Après la guerre le besoin se fit sentir de créer à la colonie, dans une ferme, les candidats colons agricoles qui arrivaient d'Europe. On profita de la mise en chantier du plan décennal pour créer des fermes-écoles spéciales qui recevaient pendant un an les candidats colons. Au terme de cette année ces candidats recevaient une aide de la colonie pour s'installer à leur propre compte. La

localisation de ces fermes-écoles coïncida avec les régions caractérisées par un colonat européen plus important, Haut Congo, Ituri et Kivu. Du point de vue du colonat, ce système atteignit son but et permit l'installation réussie de colons agricoles mais ce type de formation disparut en 1960. Trois fermes écoles furent créées; celle de Mushweshwe à 60 kilomètres de Costermansville en 1950, celle de Lula à 67 kilomètres de Stanleyville en 1952 et celle de Loda dans l'Ituri en 1955. Entre 1951 et 1958, la FE de Mushweshwe forma 205 candidats, la ferme de Lula entre 1953 et 1958 en forma 164 dont 2 autochtones et durant les 3 années de son existence, la ferme de Loda en forma 34.

En 1959, le Service de la jeunesse en collaboration avec le Service provincial de l'agriculture, dans le cadre d'une action sociale de grande envergure, toute tendue vers le retour à la terre et la mise au travail d'une jeunesse citadine menacée de désœuvrement ou de chômage, créent ensemble le *chantier agricole de jeunesse* à Duale, à 150 kilomètres de Léopoldville, sur le plateau des Bateke. Destiné aux jeunes gens volontaires, âgés de 12 à 18 ans, cet organisme a pour but d'orienter les jeunes vers des carrières correspondant à leurs aptitudes et à leurs goûts; ceux qui aiment les métiers de l'agriculture se retrouvent donc au chantier de Duale dont le chef est un agriculteur congolais. Le chantier est divisé en deux secteurs composés chacun de quatre villages dans chacun desquels sont installées quatre équipes de huit garçons soit 256 candidats par chantier. Chacun de ces villages possède ses propres cadres, ses propres champs, dispose de son propre budget et de son propre outillage. Ses membres édifient eux-mêmes leur habitation et les bâtiments nécessaires à la communauté érigés sur une esplanade centrale autour de laquelle les 8 villages sont disposés en losange. Le secteur constitue le noyau éducateur du chantier; il possède trois sections d'études où les apprentis agriculteurs reçoivent une formation générale l'après-midi, le matin étant consacré aux travaux pratiques d'agriculture. Des causeries éducatives, des feux de camp, des séances de cinéma et des sports font aussi partie de la formation des futurs agriculteurs.

Chaque garçon reçoit un lopin de terre sur lequel il fera les cultures ou les élevages exclusivement de son choix. Il reçoit une

allocation de 20 F par jour et gère lui-même ses fonds. A la fin d'un stage de 2 ans au chantier il disposera d'un pécule suffisant pour se marier et s'installer. Dans les champs collectifs, l'assolement est pratiqué selon le système des cultures alternées. La zone d'établissement définitif du futur agriculteur est déterminée sur le plateau même des Bateke à raison de 10 hectares par individu. D'autres chantiers de ce type sont prévus, notamment le long de la rivière Ibi, à 7 kilomètres au nord-ouest de Duale.

On retrouve dans l'organisation de ces chantiers un mélange de méthode scout, de formation militaire et de différentes mesures qui avaient été prises dans les fermes-écoles et dans les autres types de formation agricole de l'entre deux guerres. On n'a pas d'évaluation sur cette intéressante méthode de développement agricole au départ de la ville créée à la veille de l'indépendance.

L'enseignement et la formation ne peuvent pas s'effectuer sans l'aide des médias. Il y eut la réalisation de films éducatifs par les services de la colonie et également par l'INEAC. Mais le support le plus utilisé en ce qui concerne la formation en agriculture furent les publications de vulgarisation éditées par la 5^{ème} Direction générale du Gouvernement général, par l'INEAC, par le Comité spécial du Katanga, par le Comité national du Kivu, par des organes de presse, et par diverses associations, notamment :

Le *Bulletin agricole du Congo belge* publié depuis 1910 trimestriellement au départ puis bimestriellement ensuite et dont le but est triple :

- grouper les documents officiels intéressant l'agriculture de la colonie ;
- fournir une documentation générale sur l'agriculture du Congo ;
- renseigner sur les progrès scientifiques et techniques agricoles dans les autres pays.

Le *bulletin d'information de l'INEAC* publié comme annexe au *Bulletin agricole du Congo belge* depuis 1952.

Les *tracts* de propagande et de vulgarisation agricole publiés par la Direction de l'Agriculture, des Forêts et de l'Élevage du Ministère des Colonies.

Mais aussi les revues suivantes :

Agricola Elisabethville 1953

Agriculture et Elevage au Congo belge 1927

L'Agronomie tropicale 1909

Le Bulletin de documentation et de technique agricole Bukavu
1947

Bulletin de liaison des assistants agricoles Léopoldville 1958

Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc 1919

Bulletin des bois congolais

Bulletin du café du Congo belge 1936

Bulletin du Comité cotonnier congolais 1936

Bulletin mensuel de l'Union belge des colons du Kivu
Costermansville 1938

Communications de l'INEAC Durban 1943

L'écho caféier 1932

Industrie et commerce du caoutchouc et de la Gutta percha 1903

Notes pratiques pour les colons agricoles 1912

Revue des bois congolais et Revue d'agronomie coloniale

... puis les pages agricoles de certains journaux :

Le courrier agricole d'Afrique Léopoldville 1937

L'essor agricole du Katanga Elisabethville 1939

L'essor agricole. Elisabethville 1935

Il convient aussi de citer une fondation instituée en 1951 pour promouvoir l'agriculture indigène par l'octroi de prix annuels récompensant les assistants agricoles et les moniteurs diplômés des écoles professionnelles agricoles, les plus zélés et les plus dévoués. La fondation « Edmond Leplae » décerne des récompenses aux lauréats d'un concours annuel.

Tout ne fut pas nécessairement facile pour les jeunes congolais diplômés en agriculture qui s'établissaient fermiers dans leur milieu coutumier. D'autre part, dès que le succès d'une ferme-école semblait s'affermir, les populations des alentours leur créaient de nombreuses difficultés allant parfois jusqu'à empoisonner le bétail ce qui entraînait des représailles de la part des élèves fermiers (témoignage d'un responsable de FE au Kwango).



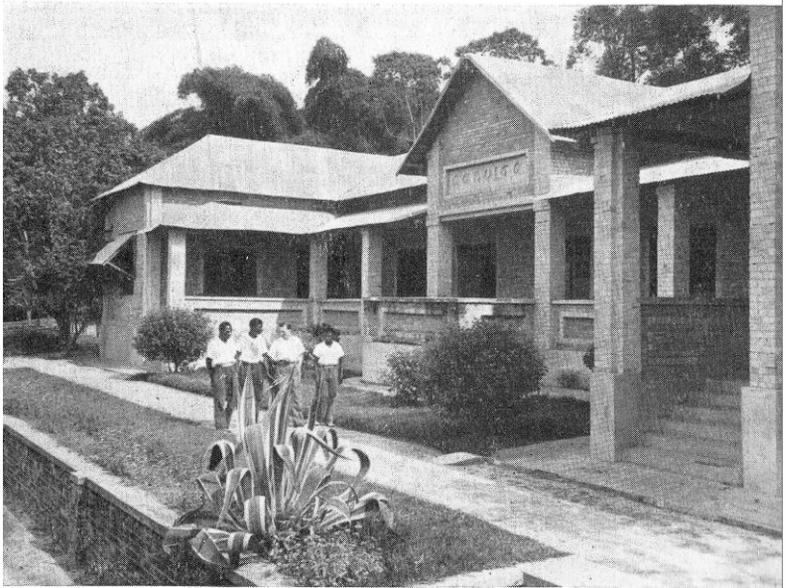
EPA d'Angodia (Uele). Futurs moniteurs agricoles s'initiant à la topographie avec des appareils de fortune.



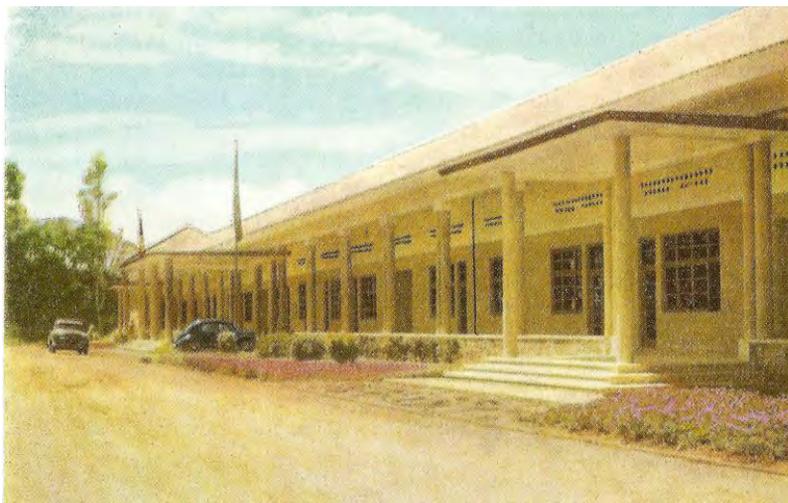
EPA de l'Etat à Omendjadi (Kasai). Installation d'élevage d'application facile en milieu coutumier.



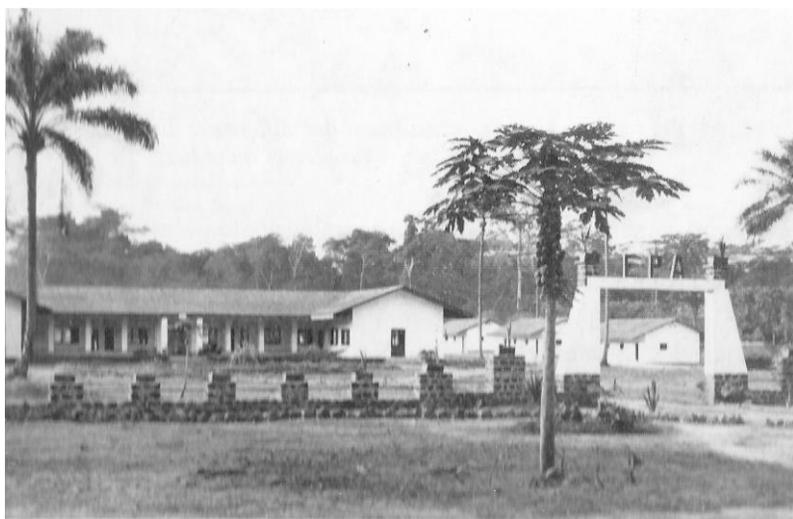
Ecole professionnelle agricole de Boende



Ecole d'assistants agricoles de Kisantu



Ecole d'assistants agricoles de Bengamisa



Ecole professionnelle agricole libre d'Ikalata près d'Inongo



Ecole professionnelle agricole de Bafwasende



Ecole professionnelle agricole libre de Boende



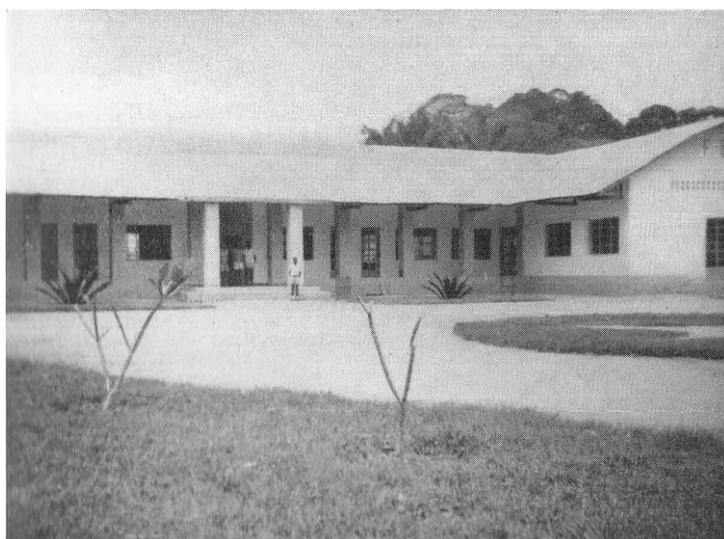
Station météorologique de l'Ecole d'assistants agricoles et vétérinaires de Butembo



Dispensaire de ma section vétérinaire de l'Ecole d'assistants vétérinaires de Butembo



Préparation des collections didactiques pour toutes les écoles d'agriculture



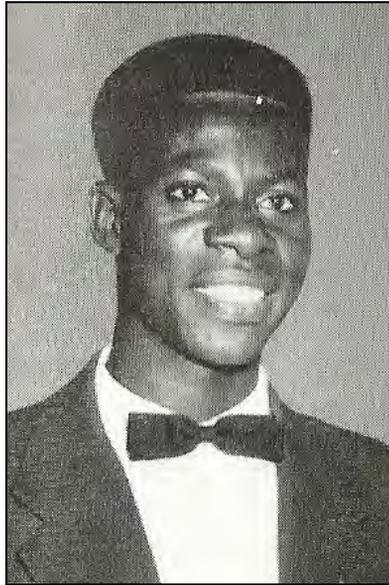
Ecole professionnelle agricole d'Omendjadi



Ecole professionnelle agricole d'Omendjadi. Pépinière.



Ecole professionnelle agricole d'Omendjadi. Aviculture



L'ingénieur agronome P. Lebughe. Premier ingénieur agronome congolais diplômé de l'Université de Lovanium en 1959.



Chantier agricole de jeunesse de Duale. (Plateau des Bateke)
Les 4 équipes d'un village rassemblées pour l'appel.



Etudiants s'exerçant à l'élagage des arbres fruitiers. EMA de Kisantu.



Les jardins d'essais de l'école normale de Kangu.



Promotion 1939 de l'école de Yaeseke près de Bumba ouverte par les Huileries du Congo Belge (Lever).



École des assistants agricoles et vétérinaires de Butembo



Elevage de porcs à la ferme-école de Loda en Ituri

Un enseignement particulier l'École de pêche de Kilwa

L'école de pêche de Kilwa, EPA créée en 1953, est *la première école de ce type créée en Afrique centrale*. Pour sa création et ses programmes de cours, elle a bénéficié de l'expérience considérable du Service piscicole du Congo et de l'enseignement prodigué dans les 5 écoles de pêche de la métropole. École indispensable dans un pays où le système hydrique est très développé, où les lacs représentent des surfaces immenses et où le développement de la pêche est loin d'avoir atteint son maximum. Ce seul fait mérite qu'on développe le programme de formation imaginé dans la foulée du plan décennal.

Les bâtiments de l'école sont en matériaux définitifs et comprennent :

- un bâtiment central comportant les classes, les bureaux, la bibliothèque et le musée ;
- Des bâtiments annexes dont un atelier pour la construction des barques et la confection ou la réparation des engins de pêche, un complexe de bâtiments servant à la manipulation et à la conservation des poissons (salaison, séchoir, fumage...), les cuisines, le réfectoire et le dortoir, les pavillons pour les professeurs et pour les élèves mariés.

L'école est un internat pour les élèves célibataires.

Les buts de la formation sont multiples :

- améliorer les techniques locales de pêche ;
- améliorer la conservation locale des produits de la pêche ;
- éduquer la masse des pêcheurs ;
- apprendre des rudiments d'agriculture et d'élevage car les pêcheurs devront vivre durant une demi saison des produits de ces activités.

Les conditions d'admission étaient raisonnables :

- avoir une excellente condition physique ;

- provenir d'un milieu de pêcheur et savoir nager ;
- avoir réussi un enseignement primaire et les examens éliminatoires, dans les chefs lieux des territoires.

Les études qui s'étendent sur deux années sont gratuites et pendant celles-ci, les élèves reçoivent une gratification mensuelle. Le matériel construit (barque, filets, etc.) appartient à l'élève et servira à son installation comme pêcheur ou comme patron pêcheur.

La première année, les cours se donnent en swahili et en français ; la seconde année, uniquement en français. Le détail du programme des cours montre que la formation est essentiellement pratique et qu'elle embrasse toute une série de techniques.

Ce programme est le suivant :

Matières	Première année		Seconde année	
	pratique	théorie	pratique	théorie
Technique de pêche	11	-	5	-
Pratique de la pêche	4 (+ 27)	-	9 (+ 27)	-
Législation sur la pêche et déontologie	-	-	-	4
Théorie de la pêche	-	-	-	1
Navigation et hydrographie	-	-	-	1
Construction de barque	10	-	12	-
Agriculture et élevage	6	2	6	3
Système métrique et arpentage	2	2	4	1
Arithmétique et calculs appliqués	3	-	-	-
Langue française	-	3	-	-
Hygiène	-	1	-	-
Sociologie, morale, religion	-	3	2	2
Dessin	1	-	-	-
Education physique, sports	11	-	11	-
-----	-----	-----	-----	-----
total	48	11	49	12

Le cycle d'étude comporte donc deux années de cours théoriques et pratiques.

35 étudiants sont admis chaque année et priorité est donnée à ceux qui proviennent de milieux de pêcheurs.

Les leçons durent 40 minutes et sont organisées par semaine, de septembre à juin. 27 pêches journalières doivent être faites à titre d'exercice permanent, sous la conduite d'un instructeur.

Les élèves ayant choisi le métier de patron pêcheur s'installent, à leur sortie des études, avec l'aide du gouvernement.. Les moniteurs sont placés dans différents biefs poissonneux pour apprendre aux pêcheurs locaux les méthodes améliorées de pêche.

Les femmes des élèves mariés reçoivent, certains après-midi, certains cours pratiques de filochage des filets de pêche.

Le détail des cours techniques relatifs à la pêche est le suivant :

1. Techniques de la pêche :

- matériel (navettes, moules, couteaux, ficelles)
- noeuds de filochage
- commencement du filet
- dimensions des mailles et des filets
- assemblage
- montage des filets
- épissures
- réparation des filets
- forme des filets
- bouées de pêche
- les lignes
- entretien

2. Pratique de la pêche :

- préparation de l'embarcation
- préparation des engins de pêche
- disposition des engins de pêche dans l'embarcation
- influences du vent et du courant
- amarrage des nappes
- relevage des filets et position vis-à-vis du vent et du courant

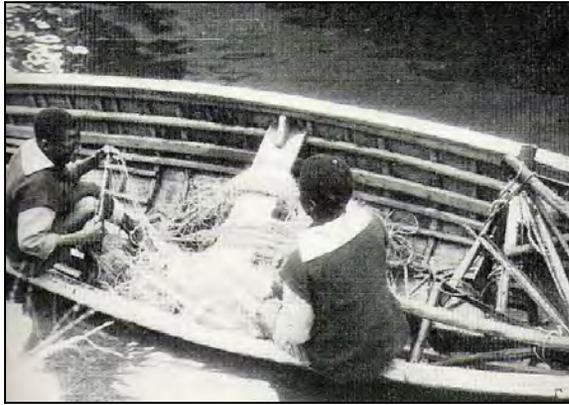
3. Manipulation, conservation et préparation du poisson

- raison de la conservation, des manipulations et des préparations
 - bactéries, influence de la chaleur et de l'humidité
 - enzymes et leurs fonctions
 - microorganismes et leur rôle
 - différentes opérations de la manipulation
 - différents modes de conservation
 - au moyen de séchage
 - au moyen de l'enfumage
4. Législation et déontologie
- législation relative à la pêche
 - législation relative à la chasse
 - déontologie
5. Théorie de la pêche
- physiologie du poisson
 - notions de classification
 - poissons congolais et leur biologie
 - plancton (necton et benthos)
 - modalités de peuplement
 - vie sexuelle des poissons, nidification, frai
 - animaux aquatiques utiles et nuisibles à la vie du poisson
6. Navigation et hydrographie
- balisage au Congo belge
 - règles de route, règlements de ports, équipage
 - feux de position, signaux phonétiques
 - vitesse des bateaux, manoeuvres diverses (croisements et dépassements)
 - accidents de navigation
 - manoeuvres pratiques (accostages etc.)
 - mouillages divers
 - manoeuvres de sauvetage
7. Construction de barques
- menuiserie générale
 - résistance des bois
 - coques en forme construites sur gabarit
 - conduite des travaux
 - types de gabarits

- construction du chantier
- montage des gabarits sur chantier
- placement et étambot
- placement quille ployée et lisse
- vérification et correction des erreurs
- rectification des formes
- détermination des dimensions des courbes
- assemblage étambot quille étrave
- décomposition du bordé (travail des virures)
- différents types de membrures
- construction et utilisation de l'étrave
- placement des membrures ramollies à la vapeur puis disposition des membrures
- serres intérieures
- plat bord
- vaigrage
- botage des coquerons
- achèvement général
- ponçage, calfatage et préparation de l'étope
- peinture et vernissage.



Ecole de pêche de Kilwa.
Equipes parées au départ pour la pêche aux filets et aux cordes.



Ecole de pêche de Kilwa. Disposition méthodique du tentil afin de pouvoir pratiquer une pêche rationnelle.

Le détail des cours hors pêche est le suivant :

Arithmétique : uniquement des applications avec des exemples relatifs à la pêche ;

Langue française : application des expressions techniques se rapportant à la pêche et à la conservation du poisson ;

Hygiène : personnelle, à bord des bateaux, les maladies des milieux humides, les premiers soins à donner en cas d'accident, surtout le sauvetage d'un noyé ;

Sociologie : organisation d'un village de pêcheurs (maisons etc.)

Dessin : à main libre, relatif au métier et aux poissons ;

Education physique : course en barque, endurance en natation etc. ;

Coopération : organisation des coopératives, des cercles d'études etc.

Entre sa création et 1960, 245 étudiants ont été formés dans cette école.



Ecole de pêche de Kilwa,
démonstration de technique de réparation des filets.



Ecole de pêche de Kilwa. Manipulation le jour même et traitement du poisson pêché le matin, pour une bonne conservation.

(Extraits du BACB,1957,6)



Ecole de pêche de Kilwa.

Conclusions

Il y a eu énormément de tâtonnements dans l'élaboration de l'enseignement agricole de la colonie avant d'arriver en 1959 à appliquer en partie ce qui avait été imaginé et réalisé en métropole.

	Métropole	Colonie
Enseignement supérieur	ingénieur agronome (5 ans, 2 cycles) ingénieur technicien agricole (3 ans, 1 cycle)	ingénieur agronome (5 ans, 2 cycles)
Enseignement moyen agricole	technicien supérieur en agriculture tropicale (1 an) technicien A2A (3 ans) - technicien A3A (3 ans)	- technicien A2A (3 ou 4 ans) préparatoire A2A (1 an) technicien A3A (4 ou 5 ans)
Enseignement Professionnel	-	(4 ou 5 ans)

La très grande particularité de la formation agricole au Congo, fut celle des paysannats, créés et supervisés par l'INEAC et les Services agricoles de la colonie, formation qui devait être étendue à tous les terroirs et à la majorité des paysans du pays et être associée aux coopératives..

Mais cette idée n'était pas celle de tout le monde. Ainsi en 1950, le professeur L. De Wilde qui présidait la séance académique de la Journée coloniale du 12 septembre, déclarait au cours de celle-ci :

« ... sous certaines conditions que j'ai d'ailleurs expliquées, je me rallie à ceux qui mettent de grands espoirs dans la formule du

paysannat. Cependant je ne partage pas l'opinion de ceux qui prétendent qu'il sera possible ou qu'il serait même souhaitable, de déclencher une « dynamisation » collective au moyen des paysannats et coopératives, tels qu'on les organise actuellement au Congo : parce que toute l'histoire économique nous enseigne le contraire; parce que cela serait essentiellement en opposition avec la nature statique des collectivités claniques ; parce que l'organisation par une technique unilatérale et dans un esprit de dirigisme étatique total ne peut jamais faire jaillir l'étincelle qui doit faire démarrer le moteur. J'estime au contraire que la condition préalable à cette « dynamisation » est une saine individualisation qui pourrait être immédiatement appliquée dans le Bas-Congo et, après une soigneuse préparation dans les autres régions de la colonie...

... il faudrait confier le complexe enseignement agricole-paysannats-coopératives non point aux Affaires Indigènes (AIMO) mais à un service spécial d'ingénieurs agronomes jouissant d'une continuité et d'une grande indépendance, à rattacher soit au service des AIMO, soit peut-être et de préférence au Services de l'Agriculture ».

Pour ce qui est de la nouvelle formule d'enseignement agricole, on a manqué du recul nécessaire pour réaliser une évaluation de ses effets. Pour les paysannats par contre, ce recul existait mais il a été clairement démontré, après l'indépendance, que les conseils, les directives et les contrôles d'ingénieurs agronomes chevronnés étaient absolument nécessaires pour ne pas retourner rapidement aux habitudes ancestrales en matière d'agriculture.

Le handicap le plus évident pesant sur l'enseignement de l'agriculture est le mépris ou le désintérêt des populations locales pour la formation à cette profession. Ce n'est pas typique à l'Afrique centrale, mais c'est là que l'expression populaire de ce mépris est le mieux exprimée : « *Ozali zoba mingi, zonga na mboka mpo ya bosali bilanga.* » (Tu n'es qu'un immense idiot, rentre au village pour y aller cultiver).

A-t-on jamais cru d'ailleurs à l'utilité de l'enseignement agricole ? On peut en douter quand on sait que les missions protestantes n'y ont pas touché et que l'enseignement officiel n'y est venu que très

tard. D'autre part, est-ce qu'on ne s'est pas trompé de cible lorsque l'on sait que l'agriculture est, en Afrique, une affaire de femmes et que les hommes n'ont exercé ce métier que comme ouvriers agricoles pour le compte de compagnies et rarement comme paysans indépendants. On a même vu certains paysans des paysannats investir leurs revenus dans des affaires matrimoniales et retourner à la polygamie pour accroître le nombre de bras dans leur lotissement. Il est un fait que les hommes répugnent à travailler la terre alors que traditionnellement ce travail fait partie du lot habituel de la femme.

Il existe donc une dichotomie naturelle dans les types d'agriculture pratiqués en milieu coutumier : une traditionnelle qui fut toujours une pratique des femmes et l'autre, qu'on peut qualifier d'agriculture développée, qui se pratique dans des cultures à plus grande échelle et qui demande une formation technique plus poussée puisqu'elle utilise des machines. Cette dernière est une agriculture d'hommes, parce qu'elle sort des coutumes. La culture du coton était une de celles-ci et sa disparition à l'indépendance - mettant 700.000 fermiers dans l'embarras -, que des esprits malveillants ont justifié par la disparition des procédés coercitifs de la colonisation, est tout simplement due à la disparition des caisses de compensation qui garantissaient aux fermiers des revenus stables et équilibrés dans le temps.

Liste des abréviations

AIMO	Affaires indigènes
CADULAC	Centre agronomique de l'Université de Louvain au Congo
CEPA	Centre d'enseignement pratique agricole
CPAA	Centre de perfectionnement de Yangambi pour assistants agricoles
CPE	Cours de perfectionnement et d'entretien
EAA	Ecole d'assistants agricoles
EMA	Ecole moyenne d'agriculture
EPA	Ecole professionnelle agricole
FBI	Fonds du Bien Etre indigène
FE	Ferme-école
GER	Groupe d'économie rurale
HCB	Huileries du Congo belge (Unilever)
INEAC	Institut national pour l'étude de l'agronomie au Congo
MAE	Mission anti-érosive
SAL	Station d'adaptation locale

Annexe

Les possibilités de stages au Congo belge pour les étudiants en agriculture

Il est essentiel que des études qui mènent à des professions de terrain puissent être évaluées à la confrontation avec l'exercice du métier dans des organismes, dans des institutions ou dans des entreprises. Les métiers de l'agriculture sont particulièrement concernés par cette mesure.

Le Congo belge se prêtait admirablement aux possibilités de stages car toutes les régions étaient couvertes de coopératives, de centres de recherches, d'industrie alimentaires, de plantations industrielles, de centres d'alevinage ou de pisciculture, de stations d'amélioration des plantes, d'importants élevages etc.

1. Les coopératives agricoles comme possibilité de stages pour les étudiants en agriculture

Des organisations à forme coopérative existent au Congo depuis 1924 pour la valorisation des produits de l'agriculture et de l'élevage, mais également sous forme de petite huilerie ou de scierie.

Plus tard, furent créées des coopératives rurales à fonctions multiples avec pour buts :

- d'améliorer la qualité des produits et leur conservation ;
- d'introduire de meilleures pratiques commerciales ;
- d'améliorer le standing de vie des indigènes par des achats en commun moins coûteux ;
- d'obtenir du crédit là où c'est difficile ;
- d'établir des programmes de longue durée pour stabiliser les marchés ;
- de créer des fonds de réserve ou de prévision ;
- d'améliorer l'outillage économique d'une région ;

- d'introduire des semences sélectionnées et la pratique de la mécanisation agricole, du reboisement, du drainage ou de l'irrigation.

Peu avant l'indépendance, il existait au Congo 42 coopératives indigènes agricoles. 34 d'entre elles comptaient ensemble 129 000 membres et les 8 autres groupaient 241 circonscriptions indigènes. Leur répartition était particulièrement concentrée sur les provinces de l'Équateur et du Kivu.

La carte suivante donne un aperçu de leur dispersion.

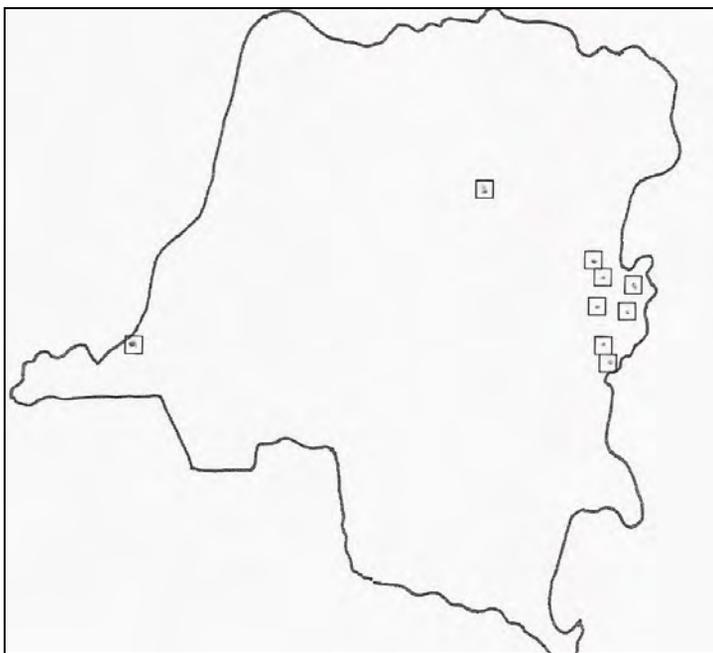


2. Les Offices des produits agricoles comme possibilité de stage pour les étudiants en agriculture

La vente des produits agricoles se réalise généralement du producteur indigène au commerçant. Mais pour certains produits comme le coton ou le café des marchés spéciaux ont été organisés

dans le but d'assurer le contrôle de la qualité des produits et de cette manière de conseiller et d'éduquer les producteurs. Pour les produits alimentaires, des marchés ont été mis sur pied de manière à permettre à la masse des consommateurs de se procurer les vivres nécessaires.

Dans le but de promouvoir le développement des marchés des produits agricoles, aussi bien intérieurs qu'extérieurs, pour favoriser leur production et améliorer leurs qualités, des établissements publics parastataux appelés « Offices » ont été créés. Ces offices ont obtenus d'excellents résultats dans l'amélioration de la qualité des produits, dans la stabilisation et l'extension des débouchés.



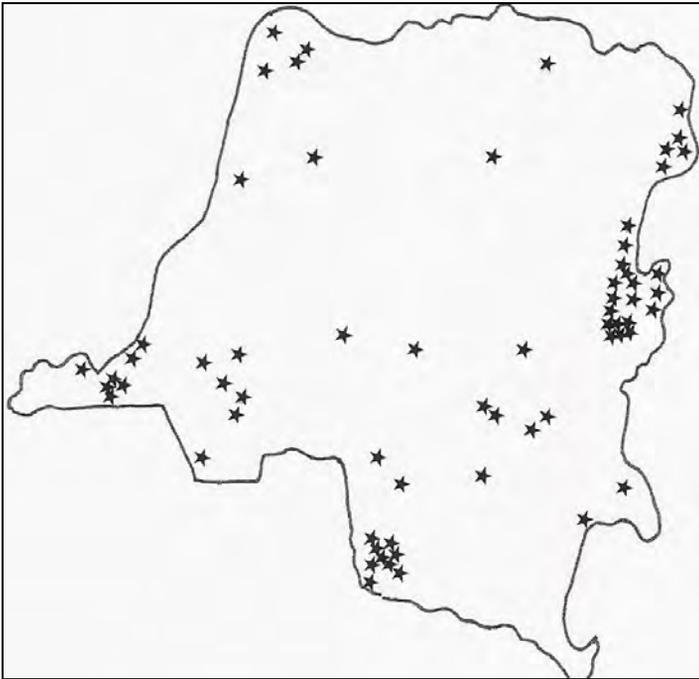
Les principaux offices du Congo étaient :

- l'Office des produits agricoles du Kivu (OPAK)
- l'Office du café robusta à Léopoldville (OCR)
- l'Office des produits agricoles de Stanleyville (OPAS).

La distribution des Offices est reprise dans la carte précédente.

3. Les Centres zootechniques comme possibilité de stage pour les étudiants en agriculture

Au moment de l'indépendance, le bétail indigène était très important au Congo et s'élevait à 510 000 bovidés et à 2 700 000 suidés, ovidés et capridés. Néanmoins, ce cheptel est de qualité nettement inférieure au cheptel importé bien qu'il soit susceptible d'amélioration. À la même époque, les élevages européens du Congo comportent 428 000 bovidés et 75 000 suidés, ovidés et capridés de qualité supérieure.

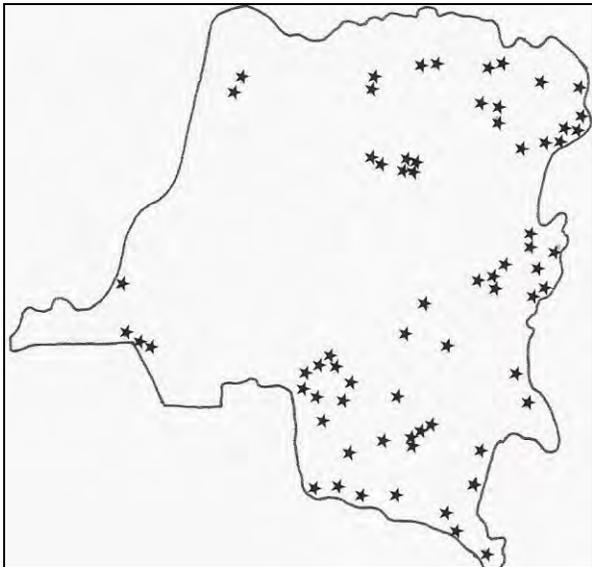


En milieux ruraux d'élevage, des groupements de troupeaux communaux ont été constitués, généralement dans les paysannats, dans l'attente que le fermier indigène soit initié à l'exploitation économique du gros bétail. Dans ce but, le service vétérinaire

rinaire multiplie en milieu indigène les dipping tanks et les abreuvoirs, il procède également à l'aménagement des pâturages naturels et à la création de dispensaires vétérinaires voire de laboratoires. Les centres zootechniques comprennent des stations d'introduction, d'amélioration et de multiplication du gros et du petit bétail, les stations d'élevage des stations de l'INEAC, des stations d'adaptation locale et quelques stations agricoles. 69 Centres zootechniques répartis dans tout le Congo au moment de l'indépendance sont repris dans la carte ci-dessus.

4. Les Centres d'alevinage et la pisciculture comme possibilité de stage pour les étudiants en agriculture

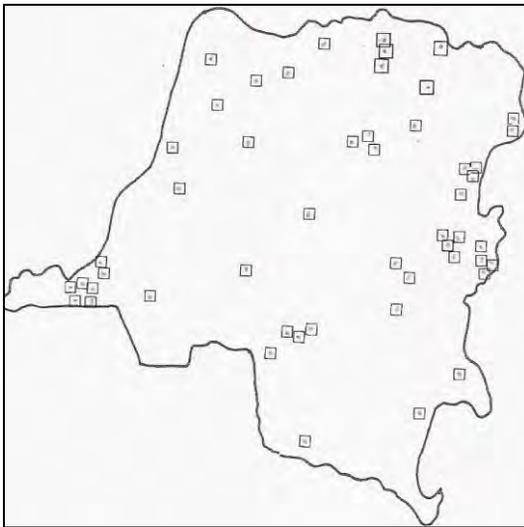
Le développement de la pisciculture a été particulièrement poussé au Congo avant 1960, pour pallier au manque de pro-



téines animales observé dans les milieux coutumiers des régions équatoriales. Le nombre d'étangs créés dans les régions rurales est de plusieurs milliers; on en rencontre également dans certaines écoles. Le Service piscicole de la Colonie a établi de très nom-

breux (69) centres d'alevinage dans les milieux ruraux tout en poursuivant le développement de la pisciculture en milieu indigène. Le but de ces Centres d'alevinage est d'assurer la production d'alevins sélectionnés dans des souches particulièrement productives pour rempoissonner les étangs individuels. D'autre part, une propagande active est menée pour encourager les paysans à établir des viviers individuels de faible superficie (1 are à 1,5 are). Dans la carte précédente qui montre les implantations des Centres d'alevinage on peut constater que ceux-ci étaient particulièrement nombreux dans la province du Katanga et dans la province Orientale.

5. Les Centres d'économie rurale et de mécanisation comme possibilité de stage pour les étudiants en agriculture



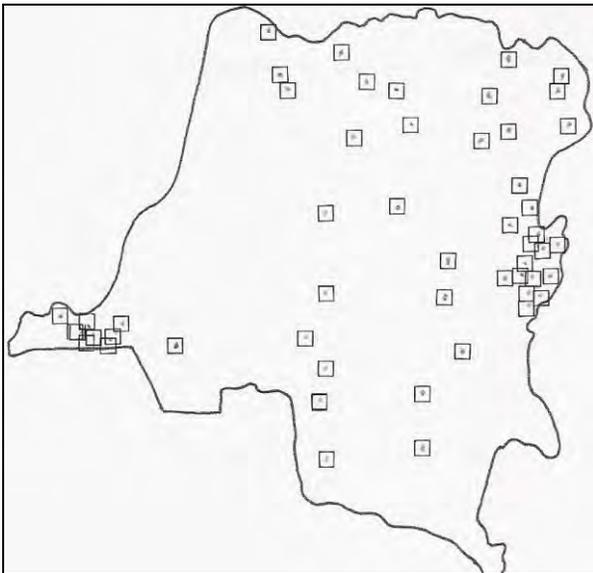
Au cours du plan décennal, le rythme de développement du Congo s'est brusquement accéléré bouleversant les conceptions et les programmes établis. Les raisons de cette accélération furent la hausse des salaires, l'émancipation progressive de la femme congolaise et l'accroissement massif des besoins alimentaires des cités. Ainsi, fut-il nécessaire d'intensifier l'exploitation rurale en ayant recours aux techniques culturales axées sur la mécanisation,

l'emploi des engrais chimiques, l'application de la défense des végétaux et l'irrigation ou le drainage. Ces très nombreux centres (80) d'économie rurale et de mécanisation furent créés avec pour objectifs :

- d'assurer au milieu rural un développement matériel et moral semblable à celui des autres classes de la population;
- d'augmenter la production de vivres et de ramener le rapport producteurs/consommateurs à un niveau acceptable pour un pays industrialisé;
- d'abaisser les prix de revient pour satisfaire les besoins intérieurs et garder une bonne compétitivité mondiale;
- d'utiliser rationnellement les réserves de fertilité des sols et au besoin de les reconstituer;
- d'appliquer la mécanisation où cela est indispensable;
- d'introduire les méthodes de désinsectisation.

Les 80 centres d'économie rurale et de mécanisation du Congo avant 1960 sont repris sur la carte ci-dessus.

6. Les Stations d'adaptation et de multiplication comme possibilité de stage pour les étudiants en agriculture



Ces 38 stations dont on a déjà parlé dans les activités du Service agricole de la colonie en milieu rural et auprès des paysannats, sont représentées dans la carte ci-dessus.

Le total des lieux susceptibles de servir d'endroit de stage (hors secteur privé) pour les étudiants congolais en agriculture s'élevait en 1960 à 324 unités bien réparties sur l'ensemble du territoire; total nettement suffisant si on s'en réfère au nombre annuel de diplômés.

Bibliographie chronologique

- Leplae, E. L'enseignement de l'agriculture aux Indigènes et aux Blancs dans les colonies étrangères et au Congo belge.
B.A.C.B. 1922, 2, 259 ; *B.A.C.B.*, 1922, 3-4, 467 ; *B.A.C.B.*, 1923, 1, 134 ; *B.A.C.B.*, 1923, 2-3, 360
- Vanderyst, H. La future université catholique au Congo belge occidental. *Revue missionnaire des Jésuites belges*, 1927, 253
- Vanderyst, H. L'enseignement agronomique au Congo belge.
CONGO, 1929, 1, 206
- Vanderyst, H. L'enseignement agronomique supérieur pour les élites indigènes. *CONGO*, 1929, 2, 393
- Koens, A.J. L'enseignement agronomique pour les indigènes dans les pays tropicaux. *CONGO*, 1929, 2.
- XXX *Organisation de l'enseignement libre au Congo belge et au Ruanda-Urundi avec le concours des sociétés de missions nationales. (Programmes de cours d'agriculture)*
1929, Ed. De Jonghe 2ème édition Dison Verviers
- Pigneur, G. Ecole des infirmiers vétérinaires noirs.
B.A.C.B., 1930, 1, 56
- Laminne de Bex (de) Considérations sur l'enseignement agricole aux indigènes. *B.A.C.B.*, 1930, 2, 217
- Marquet, L. L'enseignement agricole au Congo belge.
Essor colonial et maritime, 1932 (31/07)
- XXX L'essor économique belge.
Expansion coloniale, 1932, vol.1, 61.
- Antoine, V. L'enseignement agricole aux missions.
Revue AUCAM, 1933, 11ème semaine de missiologie, 231
- Leplae, E. L'enseignement agricole pratique. Cultures obligatoires et jardins scolaires.
Conférence Expectatio gentium 1935, 13ème semaine de missiologie, Louvain
- XXX L'agriculture au Congo belge en 1935.
B.A.C.B., 1936, 4, 523
- Van den Abeele, M. L'enseignement agricole au Congo belge.
Bulletin du matériel colonial, 1937, 51
- Docens, La formation agricole.
Courrier agricole d'Afrique, 1937, 17 mars

- XXX L'agriculture au Congo belge en 1936.
B.A.C.B., 1937, 2, 232.
- Leplae, E. Les jardins scolaires aux colonies.
Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale, 1937
- Antoine, V. Les centres agronomiques de l'université de Louvain
 au Congo belge. CADULAC.
B.A.C.B., 1938, 2, 332
- XXX L'agriculture au Congo belge en 1937.
B.A.C.B., 1938, 3, 418
- Lacops, M. Lager landbouwonderwijs in Belgisch Congo.
CONGO, 1938, janvier
- Lacops, M. Lager landbouwonderwijs in Belgisch Congo.
CONGO, 1939, mai
- XXX La préparation professionnelle des agriculteurs ndigènes
 par l'enseignement obligatoire.
*VIIème congrès international d'agriculture tropicale et
 subtropicale de Tripoli*, 1939
- Lacops, M. Landbouwonderwijs op de normaalschool voor
 inlandsche onderwijzers in Belgisch Congo.
CONGO, 1939
- Devuyst, D. Les assistants agricoles de Kisantu.
Revue AUCAM, 1939, 10, 498
- Leplae, E. L'enseignement de l'agriculture aux enfants et aux
 adultes indigènes de l'Afrique centrale.
Congrès colonial national, Bruxelles, 1940.
- Deheyn, J.J. L'enseignement de l'agriculture dans les écoles
 primaires et normales au Congo belge.
B.A.C.B., (Léo), 1940, 1-4, 3. ; *B.A.C.B.*, (Léo), 1940, 1-4, 62.
- XXX L'enseignement agricole aux indigènes. Les écoles
 moyennes d'agriculture. *B.A.C.B.* (Léo), 1941, 1-4, 126
- Van den Abeele, M. L'enseignement agricole au Congo belge
B.A.C.B., 1941, 2, 264
- Liesenborghs, O. Kanttekeningen over het landbouwonderwijs
 op de Kongoleese volksschool. *B.A.C.B.*, 1941, 2, 313
- XXX Organisation de l'enseignement agricole (première
 réglementation)
 Service de l'agriculture et de la colonisation, Léopoldville,
 1941, 43 pages

- Deheyn, J.J. *L'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires et normales au Congo belge.*
Inspection générale de l'agriculture, Léopoldville
- De Wilde, L. CADULAC, landbouwkundige stichting der universiteit van Leuven in Kongo.
B.A.C.B., 1942, 1-2, 92
- Becquet, A & Deheyn, J.J. *Les expériences dans l'enseignement de l'agriculture.*
Services de l'agriculture, Léopoldville, 1945
- XXX Développement de quelques activités au Congo belge durant la période 1939-1945. Evolution de l'enseignement agricole. *B.A.C.B.*, 1946, 1, 166
- XXX *Projet de création d'une école moyenne agricole à Yangambi.*
Gouvernement Général. Service de l'Agriculture, 1946
- Jambers, G.E. L'enseignement au Congo belge.
Ed. du *Courrier d'Afrique.* 1947
- Vanstaen, J. *Note sur l'organisation de l'enseignement agricole dans les écoles du Ruanda-Urundi.*
Services de l'enseignement, Usumbura, 1949
- Vanstaen, J. Considération sur l'organisation de l'enseignement agricole. *SERVIR*, 1950, 1/2/3, Astrida.
- Van Wing, J. L'enseignement au Congo Belge. Critiques et Bilan. *Bulletin de la Société belge d'Etudes et d'Expansion*, 1950, 142
- Deheyn, J.J. L'action scolaire en milieu rural
B.A.C.B., 1952, NS, 45
- XXX *L'agriculture au Congo belge et au Ruanda-Urundi de 1948 à 1952.* Publication Ministère des colonies, 1954, p. 26
- XXX *Aperçu de l'économie agricole de la province de Léopoldville.* Publications du Ministère des colonies, 1955, p. 100
- XXX *Aperçu de l'économie agricole de la province du Kasai.* Publications Ministère des colonies, 1955, p. 31
- Deheyn, J. J. Réalisations et objectifs de la Belgique en matière d'enseignement agricole au Congo belge.
B.A.C.B., 1957, 1, 1.

Inghelbrecht, L.A. L'organisation de l'enseignement de la pêche au Congo. *B.A.C.B.*, 1957, 6, 1549

XXX *Aperçu sur l'économie agricole de la province du Kivu.*

Publications Ministère des colonies, 1957, p 79

XXX Journées d'études pour directeurs et professeurs des écoles d'assistants agricoles. *B.I.I.*, 1958, 2, 127

Chambon, R & Alofs, M. *Le district agricole du Tanganika.*

Publications Ministère des colonies, 1958, p. 102

XXX Le Congo Belge.

INFOR CONGO, Vol.1, 1958, 427

XXX Le Congo Belge.

INFOR CONGO, Vol.2, 1958, 103

XXX Le Ruanda-Urundi.

INFOR CONGO, 1959, 314

XXX *L'enseignement universitaire au Congo belge et au Ruanda-Urundi.* 1959

Brouwers, L. Situation de l'enseignement agricole au Congo.

B.A.C.B., 1960, 4, 1013

XXX Volume jubilaire 1910-1960.

B.A.C.B., 1960, 57/79/137

XXX *Une oeuvre de coopération au développement. Quinze années d'activités du Fonds du Bien-Etre Indigène au Congo, au Rwanda et au Burundi.* 1948-1963 Gand, 1964

De Wilde, L. L'enseignement technique agricole au Congo.

Revue d'information agricole, 1966, 4, 3, 10

Failly (de), D. Histoire de l'enseignement agricole au Congo.

ONRD, *Cahiers Congolais*, 1970, vol.13, 1, 100

Failly (de), D. Histoire de l'enseignement agricole au Congo.

ONRD, *Cahiers Congolais*, 1970, vol.14, 2, 43

Ciparisse, G. La naissance des fermes chapelles au Congo.

ONRD, *Cahiers Congolais*, 1970,

Jewsiewicki, B. *Agriculture itinérante et économie capitaliste.*

Lubumbashi, 1975, 378

Les Rapports aux Chambres

Le Bulletin Officiel de l'État Indépendant du Congo.

Quelques manuels scolaires relatifs à l'enseignement agricole

- XXX *Dimaninu dia kudima mitsi*
1917, Hemptinne
- XXX *Bimwe bidiminu*
1918, Hemptinne
- XXX *Kifupi cha mlimo wa mashamba* (Eléments d'agriculture)
1922, Albertville, Procure des Pères Blancs
- XXX *Njaso ya liai* (Agriculture et élevage)
1926, Yakusu, Baptist Missionary Society
- Renier, M. S.J. *Malongi ma kutomisa ku moyo* (Manuel d'agriculture) 1928, Vicariat de Kisantu
- Paul, R.P. *Malongi ma mpatilu mu nsi a Kongo* (Manuel d'agriculture pour les élèves du Congo)
?, Vicariat de Matadi, Tumba.
- Edmiston, A.L. *Mukanda muibidi wa agalonomie* (Guide pratique d'agriculture pour les écoles primaires)
1931, Luebo, American Presbyterian Congo Mission
- B. et H. *Rudiments d'agriculture à l'usage des écoles primaires du Congo belge.*
1932, Bruxelles, collection des Frères des écoles Chrétiennes.
- J.M. et J.V. *Manuel d'agriculture tropicale adapté au Ruanda-Urundi* 1935, Groupe scolaire d'Astrida
- XXX *Ufindi wa kulima* (Agriculture)
1935, Albertville, Procure des Pères Blancs
- Millman, Premier livre d'agriculture
?, Bolobo
- XXX *Malu a budimi ne a bumuni* (Manuel d'agriculture et d'élevage) 1936, Pères de Scheut. Vicariat apostolique du Haut-Kasai, Luluabourg St. Joseph
- XXX *Malongi mantete ma kutomisa ku maya* (Manuel d'agriculture) 1939, Vicariat du Kwango, Banningville.
- Celis, M.J. *Tupende kufuka wanyama*
1945, Mission de Mbingi par Butembo (Kivu)
- Celis, M.J. *Notions élémentaires d'élevage à l'usage des écoles du Congo belge.* 1945, Service de l'agriculture et de la colonisation (traduction du précédent)

XXX *Notions d'élevage*

1949 (1ère éd.), 1955 (2ème éd.) Léopoldville.
Aurélien, RF. & Collard, E. *Manuel d'apiculture*
1950, Inspection de l'enseignement agricole.

XXX *Le paysannat*

1951, Enseignement agricole Léopoldville

XXX *Notions d'élevage du poisson.*

1953, enseignement agricole, Léopoldville.

XXX Manuel de botanique à l'usage des écoles du Congo belge
et du Ruanda-Urundi

1957, *Fonds du Bien-Etre Indigène*

Liste des personnalités citées

Claessens

Cramer

Deheyn (inspecteur de l'enseignement agricole)

De Laminne de Bex (Révérend Père)

Delcommune Alexandre

De Meulemeester (Gouverneur de la Province Orientale)

Dereume (Révéred Père, fondateur de l'école des HCB)

Gillet (Frère)

Grenade (juge)

Josse Jones Thomas

Jurion (Directeur général de l'INEAC)

Lacourt Victorien

Laurent Emile

Lebughe, P (premier ingénieur agronome congolais)

Leplae Edmond

Moreau (Ministre)

Pigneur (Docteur vétérinaire)

Renkin (Ministre)

Vanderyst (ingénieur agricole, jésuite)

Van Leuven H. (directeur du CPAA de Yangambi)



Etangs de l'école normale de la mission de Thielen St. Jacques
(Territoire de Kanda-Kanda).



Pigeonnier en matériaux locaux et basse cour de la ferme-école de
Kianza (Matadi).

Table des matières

Préface.....	7
1. De la formation agricole dans l'État Indépendant du Congo à l'après première guerre mondiale.....	11
2. De l'après guerre (1919) à la crise économique de 1930	21
3. La naissance du véritable enseignement agricole.....	29
4. L'enseignement agricole pendant la seconde guerre mondiale	47
5. L'enseignement agricole de l'après guerre (1945) à l'indépendance.....	55
6. Un enseignement particulier, l'Ecole de pêche de Kilwa.....	83
Conclusions.....	91
Liste des abréviations.....	94
Annexe : Les possibilités de stage au Congo belge pour les étudiants en agriculture.....	95
Bibliographie chronologique.....	103
Quelques manuels scolaires relatifs à l'enseignement agricole	108
Liste des personnes citées.....	109